

Concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE)
Rapport de Jury
SESSION 2018

Présenté par Laurent Noé
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Gard,
Président du jury.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU PRESIDENT DU JURY.....	3
STATISTIQUES SUR LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS.....	4
1. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE.....	5
1.1. Epreuve de Français.....	5
1.2. Epreuve de Mathématiques.....	11
1.3. Epreuve de langue régionale (optionnelle).....	15
1.3.1. Troisième épreuve écrite : Catalan.....	15
1.3.2. Troisième épreuve écrite : Occitan.....	20
2. EPREUVES ORALES D'ADMISSION.....	21
2.1. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine du choix du candidat....	21
2.2. Deuxième épreuve orale : EPS / Entretien à partir d'un dossier.....	23
2.3. Troisième épreuve orale : Langue régionale (optionnelle).....	25
2.3.1. Troisième épreuve orale : Catalan.....	25
2.3.2. Troisième épreuve orale : Occitan.....	29

Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles

Académie de Montpellier

Le concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) est un levier essentiel de la politique des ressources humaines de l'académie de Montpellier et de l'amélioration de la performance scolaire dans l'académie. La priorité donnée au premier degré par le ministère chargé de l'Éducation nationale depuis plusieurs années rappelle la place centrale des professeurs des écoles, au cœur de l'École et au cœur de la République : ils permettent l'acquisition par chaque élève des savoirs fondamentaux, des compétences nécessaires à la réussite future et la transmission des valeurs de la République. La conscience de ces enjeux est indispensable pour les candidats au concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) et doit sous-tendre leur préparation.

Avec cet état d'esprit, il s'agit pour le candidat au CRPE de construire une expertise dans la polyvalence propre à l'enseignement du premier degré : la maîtrise des disciplines à un niveau adapté est essentielle mais aussi l'articulation entre elles, leur éclairage mutuel. L'armoire de connaissances didactiques et pédagogiques, des mécanismes d'apprentissage des élèves, sert la réussite au concours et fera l'objet d'approfondissements durant l'année de prise en responsabilité comme professeur stagiaire ainsi qu'en formation continue tout au long du parcours professionnel.

Le présent rapport se donne pour objectif d'éclairer sur les attentes du jury et de montrer comment les exigences résumées ci-dessus ont pu trouver leur expression dans la correction des épreuves de la session 2018.

Il est le fruit d'une réflexion collective conduite par l'ensemble des examinateurs et des correcteurs qui ont à cœur tout à la fois de rendre compte des réussites nombreuses des candidats dont ils ont reconnu l'engagement et le mérite, et de permettre à ceux de la session prochaine de mieux percevoir et de mieux cerner ce qui est réellement attendu d'eux.

Il s'agit pour le jury de permettre à chaque candidat de révéler les potentialités qui sont les siennes et de faire la preuve de ses capacités de questionnement, d'analyse, de communication et de raisonnement à travers un cheminement intellectuel qui constitue, au fond, l'essence même et la trame du métier de professeur.

Que la lecture de ce rapport permette aux candidats de la session 2019 de renforcer leur motivation et les aide à amorcer la réflexion de fond qui sera pour chacun d'entre eux le meilleur gage de réussite possible !

Qu'elle les aide aussi à s'interroger sur le sens du métier complexe auquel il les aidera à accéder et sur les compétences nombreuses qui en rendront l'exercice possible.

Le président du Jury du Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles.

Seuils d'admissibilité et d'admission par concours

CRPE ENSEIGNEMENT PUBLIC SESSION 2018	Nombre d'inscrits	Présents aux épreuves écrites	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles	Présents aux épreuves orales	Seuil d'admission	Nombre postes	Nombre d'admis Liste Principale
CONCOURS EXTERNE PUBLIC MONTPELLIER	3709	1313	11.81	444	423	13.27	208	212
CONCOURS EXTERNE PUBLIC ANDORRE	67	12	11.62	4	4	16.04	2	2
CONCOURS EXTERNE PUBLIC SPECIAL LR OCCITAN	22	5	8.16	3	3	11.00	6	2
CONCOURS EXTERNE PUBLIC SPECIAL LR CATALAN	24	12	8.95	8	8	12.60	4	4
2nd INTERNE PUBLIC	362	89	11.37	30	29	10.77	15	15
3ème CONCOURS EXTERNE PUBLIC	889	273	11.37	70	68	11.33	35	35
TOTAL	5073	1704		559	535		270	270

CRPE ENSEIGNEMENT PRIVE SESSION 2018	Nombre d'inscrits	Présents aux épreuves écrites	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles	Présents aux épreuves orales	Seuil d'admission	Nombre postes	Nombre d'admis Liste Principale
CONCOURS EXTERNE PRIVE	487	117	10.75	34	34	12.58	17	17
CONCOURS EXTERNE PRIVE SPECIAL LR OCCITAN	13	8	10.00	6	6	11.11	5	4
CONCOURS EXTERNE PRIVE SPECIAL LR CATALAN	5	0					1	0
TOTAL	505	125		40	40		23	21

1. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

1.1. Épreuve de Français

L'arrêté du 19 avril 2013 précise les objectifs et modalités de l'épreuve, dont l'esprit et la lettre inspirent la préparation des candidats et les travaux du jury :

« L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue ; elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et à analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.

L'épreuve comporte trois parties :

1. La production d'une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires.

2. Une partie portant sur la connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique) ; le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée, à une série de questions portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.

3. Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et de productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

L'épreuve est notée sur 40 points : 11 pour la première partie, 11 pour la deuxième et 13 pour la troisième ; 5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire. »

Résultats

La session 2018 de l'épreuve de français manifeste un bilan contrasté, dont le tableau suivant donne l'aperçu, en comparaison des résultats du concours 2017.

Session	2017	2018
Nombre de copies	1919	1829
Pourcentage de notes supérieures ou égales à 20	58,6	49,31
Moyenne / 40	21,04	19,68
Médiane / 40	21	18,29
Première partie : « Question relative aux textes proposés » /11	6,16	5,70
Deuxième partie : « Connaissance de la langue » /11	5,75	4,58
Troisième partie : « Analyse de supports d'enseignement » /13	6,45	6,36
Langue : correction syntaxique et qualité écrite de la production /5	3,06	3,22

S'il est à noter la permanence d'un nombre élevé de très bonnes voire excellentes copies – trois d'entre elles obtiennent la note de 38 / 40 –, les exigences du sujet proposé ont provoqué des difficultés chez un nombre croissant de candidats. Le jury constate que la diminution globale des résultats concerne non pas le domaine didactique (troisième partie) ni la correction de la langue, mais les deux premières parties.

Nulle conclusion définitive ne peut être tirée de cette évolution récente, qui succède à plusieurs années de progrès. Néanmoins, dans la lignée des rapports de jury écrits depuis la reconfiguration du concours en 2014, il nous paraît important de rappeler les attentes de l'épreuve et d'insister sur les conseils les plus urgents qui, nous l'espérons, favoriseront la réussite des candidats.

Première partie de l'épreuve : « Question relative aux textes proposés »

Le sujet proposé est assez classique : « Vous analyserez les relations que les textes du corpus tissent entre passé et présent. »

Par le pluriel (« les relations ... »), la question invite à distinguer la pluralité des rapports que les textes nouent entre deux époques aux contours flous (« passé et présent »). Par ailleurs, le corpus est suffisamment varié pour permettre des approches multiples structurant plusieurs points de vue. Une première lecture des textes permet de distinguer deux grands ensembles, qu'une analyse plus fine nuancera ensuite. Tout d'abord, les textes de Marc Bloch et Frédéric Nietzsche dessinent la nécessité d'investir pleinement le présent, seule démarche source de bonheur ou de connaissance historique. Bloch énonce une

conviction fondamentale d'historien : « L'incompréhension du présent naît fatalement de l'ignorance du passé ». Historien pris dans les affres d'un présent ravageur, il évoque des expériences vécues et la nécessaire prise de recul pour mieux vivre. Sa réflexion ne s'arrête cependant pas là : dans un jeu d'inversion et de résonance entre début et fin du texte, il affirme que « la qualité maîtresse de l'historien » réside en une « faculté d'appréhension du vivant », c'est-à-dire en une compréhension intellectuelle et sensible du présent qui sert « à reconstituer le passé ». Il illustre ce propos par une anecdote : la rencontre avec un historien qu'il admire, Henri Pirenne. Pour Nietzsche, la quête du bonheur implique la faculté de s'extraire du passé : « le pouvoir d'oublier, [...] la faculté de sentir, abstraction faite de toute idée historique, pendant toute la durée du bonheur. ». L'auteur pousse sa réflexion jusqu'au paroxysme en établissant le portrait d'un homme tout à la fois incapable d'oublier et omniscient quant à l'avenir : un tel homme serait condamné à l'inaction. De fait, il importe que les individus, les peuples, les civilisations puissent se dessaisir de cette obnubilation du passé. D'autre part, les textes de Victor Hugo et Tzvetan Todorov orientent la réflexion vers l'inflation de la présence du passé, vécu comme un modèle ou un refuge. L'opposition entre passé et présent sert de matrice au poème de Victor Hugo : l'idéalisation – voire la mythification – du passé, en la personne de Napoléon Ier, permet par contraste la construction à charge du portrait de Napoléon III, le petit. Le poème développe une opposition entre deux visions de l'homme d'État : le registre épique soutient le portrait d'un empereur en majesté, en contradiction nette avec l'adresse directe à un prétendant sans envergure, réduit à la dimension de singe cupide, poltron, empreint de bassesse. Le texte de Todorov tente de mettre à jour les phénomènes qui expliquent la survalorisation du passé. L'appel au passé est d'abord vecteur d'intégration collective : dans un monde contemporain en proie à l'uniformisation et à l'homogénéisation, le culte de la mémoire permet d'agir en réaction à cette perte des identités traditionnelles, de construire un sentiment d'appartenance à un groupe. Le passé est de fait convoqué comme ciment d'acculturation collective. De plus, le recours au passé fonctionne comme un substitut à notre incapacité à agir ici et maintenant.

Le jury n'attendait pas des candidats qu'ils apportent une réponse unique, conforme à un plan type modélisant. Il n'est pas de synthèse canonique. Plusieurs organisations étaient possibles, à condition qu'elles explicitent, en confrontant les textes, au moins deux types distincts de relations entre passé et présent.

Afin de bien préparer l'exercice, il convient d'en assimiler les quatre critères d'évaluation observés par les correcteurs.

1. La présentation d'une problématique et d'une réponse finale à la question

Le sujet, qui aborde les relations tissées entre passé et présent, doit ainsi être reformulé de manière problématisée, à l'aune des argumentations développées par le corpus, par exemple de la manière suivante : en quoi la vision du passé influe-t-elle sur le rapport entretenu avec le présent ? Il s'agit de poser une question dynamique qui transforme le thème en mouvement réflexif. En outre, on valorise une réflexion personnelle et une prise de recul par rapport aux textes, dans la mesure où ces apports servent l'analyse du corpus. C'est ainsi que les copies qui s'efforcent de situer les textes dans leur contexte culturel et historique offrent des éléments appréciables pour appréhender les thèses énoncées par les auteurs. Des candidats ont aussi conclu en montrant l'actualité du sujet dans les débats récurrents autour du « devoir de mémoire ».

2. La compréhension des textes

Il est attendu que les idées et arguments principaux traitant le sujet soient correctement repérés dans chacun des textes. Ces éléments de réflexion nécessitent une explication et il ne suffit pas de les mentionner brièvement, quand une analyse concise et pertinente doit en expliciter le sens. La lecture première et détaillée de chaque texte est un préalable indispensable, ainsi que la relecture des passages qui résistent à la compréhension. Confusions et imprécisions ont en particulier souvent caractérisé la référence à l'ouvrage de Tzvetan Todorov, *Les Abus de la mémoire*, mais aussi d'autres extraits du corpus, dont les exigences ont parfois dérouté les candidats.

3. L'organisation et la cohérence du propos

La réponse appelle une structuration (phases d'introduction, développement, conclusion), mais on n'attend pas nécessairement une synthèse en trois parties. En revanche, il est indispensable de développer au moins deux mouvements consistants et qui analysent des éléments précis de réflexion. Au sein de ces parties, clairement distinguées, les textes doivent être confrontés, ce qui constitue le cœur de la synthèse, mais aussi sa difficulté principale. Les candidats sont invités à garder en mémoire que cette mise en dialogue intellectuelle validera leur essai, alors que la simple juxtaposition d'analyses du corpus sera pénalisée. Chaque partie doit présenter la comparaison justifiée de plusieurs documents.

Le corpus proposé suscite ainsi la perception d'une opposition entre deux conceptions des rapports entre passé et présent. Les meilleures copies ont à cet égard présenté des axes variés :

- Le passé au service du présent et réciproquement / Le risque de disproportion entre passé et présent ;
- Le présent engendré par le passé / L'opposition de ces époques / Le passé enrichi par le présent ;
- Le présent se nourrit du passé / Le présent doit s'émanciper du passé.

4. La capacité à justifier le propos par des citations et références précises aux textes

Nous avons déjà souligné l'importance de l'analyse des éléments textuels convoqués par le candidat. Ajoutons que quelques citations et exemples pertinents, brièvement commentés, légitiment et enrichissent la réponse. Lorsque les extraits choisis le justifient, des commentaires d'ordre stylistique servant la réflexion sont les bienvenus, comme l'ont montré plusieurs copies en remarquant et interprétant les formules figurées du philosophe allemand ou les effets poétiques de l'écrivain romantique.

La fréquentation régulière des textes, qu'ils soient littéraires ou non - par exemple dans des revues ou des ouvrages collectifs - et la pratique raisonnée de leur confrontation consolideront sans aucun doute la préparation des candidats.

Seconde partie : « Connaissance de la langue »

Cette partie de l'épreuve, qui est à tous points de vue au centre du sujet, a obtenu des résultats décevants, pour ne pas dire alarmants. Or cette dimension est fondamentale pour l'exercice de l'enseignement : il est primordial d'accorder à la maîtrise de la langue une place majeure dans la préparation de l'épreuve, non pas pour de simples raisons stratégiques d'admissibilité (les copies défailtantes en langue ont peu de chance d'être retenues) mais dans l'objectif de vivre avec aisance dans une langue dont le système structure et exprime notre pensée et celle des élèves qui sont confiés aux professeurs. Quelle que soit la formation des candidats, le souci de langue est un enracinement et un horizon communs à tous. Son apprentissage réfléchi peut s'avérer passionnant, même pour le non spécialiste, loin des stéréotypes. A langue vivante, étude vivante. Et, parfois, la grammaire devient « une chanson douce »...

Ces connaissances et compétences valent pour le professeur, qui doit tout mettre en œuvre pour que chaque élève se les approprie. Il faut lire et prendre au sérieux les programmes d'enseignement, qui développent cette nécessité¹ et en font la colonne vertébrale de tous les apprentissages disciplinaires. Les programmes qui sont appliqués depuis la rentrée 2018 doivent ici être cités à deux niveaux. Le choix est porté sur des extraits du cycle 3. Tout d'abord à propos du premier domaine du socle commun, « Les langages pour penser et communiquer » :

« Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

Le français a pour objectif principal au cycle 3 la maîtrise de la langue française qu'il développe dans trois champs d'activités langagières : le langage oral, la lecture et l'écriture. Il y contribue également par l'étude de la langue qui permet aux élèves de réfléchir sur son fonctionnement, en particulier pour en comprendre les régularités et assurer les principaux accords orthographiques. »

La partie « Étude de la langue (grammaire, orthographe, lexique) » énonce les missions exigeantes que les professeurs seront amenés à remplir :

« Après le cycle 2 qui a permis une première structuration des connaissances sur la langue, le cycle 3 marque une entrée dans une étude de la langue explicite, réflexive, qui est mise au service de la compréhension de textes et de l'écriture de textes. Il s'agit d'assurer des savoirs solides en grammaire autour des notions centrales et de susciter l'intérêt des élèves pour l'étude de la langue. Cette étude prend appui sur des corpus, des éléments collectés, des écrits ou des prises de parole d'élèves.

Dans des séances spécifiques, elle doit permettre un éclairage des textes lus, des propos entendus et un accompagnement des textes écrits. Son objectif est de mettre en évidence les régularités et de commencer à envisager le système de la langue.

L'acquisition de l'orthographe (orthographe lexicale et grammaticale) est privilégiée et son apprentissage est conduit de manière à mettre d'abord en évidence les régularités du système de la langue. De la même façon, l'étude de la morphologie verbale prend appui sur les régularités des marques de personne et de temps.

La découverte progressive du fonctionnement de la phrase (syntaxe et sens) permet une compréhension simple et claire de ses principaux constituants, qui feront l'objet d'analyses plus approfondies au cycle 4.

L'étude de la langue s'appuie, comme au cycle 2, sur des corpus permettant la comparaison, la transformation (substitution, déplacement, ajout, suppression), le tri et le classement afin d'identifier des régularités. Les phénomènes irréguliers ou exceptionnels ne relèvent pas d'un enseignement mais, s'ils sont fréquents dans l'usage, d'un effort de mémorisation. Le lexique est pris explicitement comme objet d'observation et d'analyse dans des moments spécifiquement dédiés à son étude, et il fait aussi l'objet d'un travail en contexte, à l'occasion des différentes activités de lecture et d'expression écrite ou orale, et dans les différents enseignements. Son étude est également reliée à celle de l'orthographe lexicale et à celle de la syntaxe, en particulier pour l'étude des constructions verbales. »

Les questions posées en 2018 concernaient des aspects traditionnels, qui ne comportaient aucun piège de spécialiste et devaient permettre à des candidats correctement préparés de montrer leur prédisposition à mener sereinement l'enseignement-apprentissage de la langue avec un public d'élèves. Voici la liste des domaines :

¹ <http://eduscol.education.fr/cid132885/rentree-2018-evolutions-des-programmes-et-nouveau-programme-de-chant-choral.html>

- formation et sens des mots ;
- mode, temps (et emploi) des verbes conjugués ;
- morphologie verbale et polysémie ;
- accord du participe passé ;
- analyse grammaticale de mots (nature et fonction);
- étude d'images stylistiques.

Quant au degré de précision attendu pour les réponses, l'exemple suivant donnera de précieuses indications, à adapter au degré d'étendue des questions.

1. Expliquez la formation et le sens des mots suivants dans le texte 1 : « *incompréhension* » et « *appréhension* ».

Les deux noms sont construits sur le même radical « préhen- » qui porte le sens de « prendre ». La formation répond au schéma : dérivation nominale par suffixation et ajout de préfixes.

Le substantif « *incompréhension* » est formé avec les préfixes « com » (avec) et « in » (à valeur négative) ; c'est un antonyme de « *compréhension* ».

Le nom « *appréhension* » commence par le préfixe « ap », qui désigne l'idée de diriger sa pensée vers un objet.

Dans le texte, le sens d'« *incompréhension* » est celui d'incapacité à se représenter par l'esprit, celui d'« *appréhension* » renvoie au concept de saisie, en l'occurrence du monde vivant.

Remarque : une bonification a été accordée aux réponses mentionnant les termes latins « *prehendere / cum / ad* » et le second sens d'« *appréhension* » (angoisse) qui n'était pas contextuel dans l'expression « *faculté d'appréhension du vivant* » utilisée par Marc Bloch.

La session 2018, enfin, abordait la question originale des procédés employés par un auteur à des fins argumentatives. Il est donc souhaité que les candidats connaissent et révisent les principales caractéristiques de la rhétorique. La cinquième question était ainsi formulée : « Dans l'extrait du texte 4, à partir de « *Imaginez l'exemple le plus complet...* » jusqu'à « *d'un homme, d'un peuple ou d'une civilisation* », précisez sur quels réseaux d'images se construit l'argumentation de Nietzsche. » Les meilleures réponses ont bien tressé des relevés et des interprétations, pour élaborer un commentaire synthétique soulignant la force argumentative des comparaisons et métaphores. Les candidats ont remarqué que le paragraphe se construit sur des oppositions d'images qui permettent de comprendre le besoin quasi-physique d'« oublier » : obscurité/lumière ; sommeil/veille. Selon Nietzsche, l'homme qui ne pourrait oublier et serait « *condamné à voir* », comme aveuglé de « *lumière* », en état de veille permanent, d'« *insomnie* », finirait par ne plus agir. De manière originale, Nietzsche plaide pour une forme d'oubli du passé : l'homme a besoin d'oublier, comme il a besoin d'« *obscurité* » et de « *sommeil* ». Le texte encourage l'homme à inscrire son action dans le mouvement : « *Un homme qui voudrait ne sentir que d'une façon purement historique ressemblerait à quelqu'un que l'on aurait forcé de se priver de sommeil [...]. Il est donc possible de vivre sans presque se souvenir [...] mais il est absolument impossible de vivre sans oublier.* »

Les notes attribuées à la deuxième partie sont inférieures à la moyenne, sauf pour la question 3 relative au participe passé. On le voit, la marge de progression est importante, dans tous les domaines de la langue et il est plus que recommandé de se plonger dans l'étude approfondie de grammaires de référence et de s'entraîner fréquemment, comme le répètent les rapports de jury antérieurs.

Troisième partie : « **Analyse de supports d'enseignement** »

Le dossier soumis à l'analyse des candidats était composé de quatre supports d'enseignement du français, choisis dans le cadre des programmes du cycle 2, plus précisément en classe de CE1. Pour évaluer plusieurs compétences didactiques et pratiques pédagogiques, les documents proposaient :

- la transcription d'un échange entre un groupe d'élèves et leur enseignant à partir d'une illustration d'ouvrage de littérature jeunesse ;
- le début de cet ouvrage ;
- la transcription de la production orale d'une élève invitée à reformuler cette histoire et à en inventer la suite ;
- une grille de critères de réussite permettant d'évaluer cette production.

Alors que la session 2017 proposait la complémentarité des compétences de lecture et d'écriture d'élèves du cycle 3, celle de 2018 se consacre aux relations lecture (de textes et d'images) / oral en situation d'enseignement. Sont ainsi travaillées les interactions verbales et la production orale en continu à partir de l'interprétation et de l'appropriation de documents par les élèves.

En situation d'oral dialogal ou monologal, comment analyser la posture de l'enseignant, les prises de parole des élèves, leur évaluation ? Quels scénarios alternatifs imaginer pour rendre plus efficace l'enseignement ? On le voit, les questions posées concernent simultanément la relation pédagogique, les démarches de compréhension et la prise de recul nécessaire à l'endroit de ressources déjà réalisées.

Ces qualités correspondent à plusieurs des compétences énoncées par le Bulletin officiel du 25 juillet 2013 :

« Compétences communes à tous les professeurs

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves »

Le traitement du sujet nécessite donc, à nouveau, de bien connaître les attentes institutionnelles et les grandes problématiques didactiques et pédagogiques, étayées par l'observation de pratiques.

Au fil des réponses, les copies les plus performantes ont su remarquer et analyser plusieurs gestes professionnels et diverses démarches d'élèves : les dispositifs d'échange oral, leur observation et régulation par l'enseignant, leur étayage autorisant essais et tâtonnements, le travail de reformulation dans tous les domaines de maîtrise de la langue... Le programme du cycle 2 précise : « L'attention du professeur portée à la qualité et à l'efficacité du langage oral des élèves et aux interactions verbales reste soutenue en toute occasion durant le cycle ». Il est aussi question de différencier les approches de lecture en fonction des besoins spécifiques des élèves ou de développer les réflexes de validation ou d'invalidation des hypothèses de sens. Pour traiter correctement la question 3 (« A partir du document 3, identifiez les compétences mobilisées par Marie dans sa production orale. »), il convient de connaître, pour les expliquer, les compétences mises en œuvre dans l'expression orale, telles que : dire pour être entendu et compris (prise en compte des récepteurs ou interlocuteurs, mobilisation de techniques qui favorisent l'écoute, organisation du discours), pratiquer avec efficacité les formes de discours attendues, notamment raconter.

Pour rappel, les attendus de compétences orales en fin de cycle 2 sont :

- conserver une attention soutenue lors de situations d'écoute ou d'interactions et manifester, si besoin et à bon escient, son incompréhension ;
- dans les différentes situations de communication, produire des énoncés clairs en tenant compte de l'objet du propos et des interlocuteurs ;
- pratiquer avec efficacité les formes de discours attendues – notamment, raconter, décrire, expliquer – dans des situations où les attentes sont explicites ; en particulier raconter seul un récit étudié en classe ;
- participer avec pertinence à un échange (questionner, répondre à une interpellation, exprimer un accord ou un désaccord, apporter un complément). »

Des questions évaluent la capacité du candidat à adopter une attitude critique constructive et à devenir, selon l'expression consacrée, force de proposition. C'est ainsi que la grille de correction proposée à l'analyse, si elle a le mérite d'avoir été élaborée avec les élèves et de comporter plusieurs items d'oralité, gagnerait à classer logiquement les entrées, à intégrer la spécificité du discours narratif et à encourager l'auto-évaluation de l'élève. Afin de favoriser la mémoire et la restitution des contenus, des candidats se sont appuyés sur leurs ressources et / ou expériences pour proposer des pistes où l'écrit devient le support d'une production orale, où l'illustration et le dessin disent les phases du récit, en appui au discours oral, et où l'usage d'enregistrements stabilise les savoirs.

Malgré la moyenne de 6,36 / 13 obtenue dans cette troisième partie de l'épreuve, le jury a souvent eu plaisir à lire des développements bienveillants (donc exigeants) mettant en exergue les réussites des élèves et les aménagements pédagogiques favorisant leurs progrès tout en faisant montre d'une authentique inventivité professionnelle, dans le cadre fécond de la liberté pédagogique. D'autres s'en tiennent aux descriptions superficielles de séances sans en saisir les enjeux, faute de fréquenter plus régulièrement les programmes et les réflexions didactiques. Plusieurs, enfin, semblent avoir manqué de temps pour finaliser leur étude : il est conseillé aux candidats d'organiser, en amont de l'épreuve, la répartition efficace du temps alloué à chacune de ses parties. Pour pallier les risques d'une disproportion chronologique, certains candidats ont pris le parti de débiter par le traitement de l'analyse de supports d'enseignement. Cette option est possible, dans la mesure où elle n'obère pas le développement des deux premières parties. Redisons-le, l'entraînement régulier assurera un confort méthodologique aux candidats.

Langue : correction syntaxique et qualité écrite de la production

Avec une moyenne de 3,22/5 – contre 3,06 en 2017 –, cet aspect transversal de l'évaluation des copies est davantage réussi que la deuxième partie de l'épreuve. Il n'est pas étonnant que la majorité des candidats maîtrisent mieux la langue qu'ils ne sont capables de l'étudier. Néanmoins, si l'on affine l'analyse, le constat s'impose d'une dissociation entre les capacités. Le lexique courant et scientifique est dans l'ensemble convenablement acquis, alors que la syntaxe et l'orthographe manifestent d'inquiétants signes de faiblesse. Comme cela est constamment rappelé dans les précédents rapports en français mais aussi en mathématiques, cette défaillance doit être prise très au sérieux, dans la perspective du recrutement de professeurs, en général, et particulièrement de professeurs des écoles. La maîtrise de la langue française n'est pas un supplément d'âme : c'est une compétence indispensable, un oxygène vital. Si l'appréhension inhérente à l'épreuve et la durée limitée de celle-ci expliquent en partie les erreurs constatées, il est dans tous les cas obligatoire de consacrer plusieurs minutes à la relecture attentive de sa copie pour en corriger l'orthographe, dont les erreurs sont le plus souvent d'ordre grammatical. Que la préparation au concours y consacre un temps nécessaire ! Que chaque candidat parachève son autoformation de façon suffisante ! L'abondance des outils les aidera, mais la prise de conscience est première en la matière.

Le plaisir éprouvé par le jury à la lecture d'une copie provient, certes, de la pertinence des réponses et de la qualité de leur expression. Encore faut-il que la graphie en soit décryptable. C'est pourquoi il est demandé et recommandé aux candidats d'accorder le plus grand soin à la lisibilité de leur travail, dimension ô combien importante dans le métier d'un professeur du premier degré.

Au terme de ce rapport, nous souhaitons ainsi à tous les candidats d'entretenir le goût des lettres, entendues comme signes alphabétiques et ouverture vers l'esprit et la culture, authentiques écoles de la vie.

1.2. Épreuve de Mathématiques

Les objectifs et modalités de l'épreuve sont fixés depuis la session 2014 par l'arrêté du 19 avril 2013. Rappelons que l'épreuve, d'une durée de quatre heures, vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

Cette épreuve est notée sur 40 points et comporte trois parties :

- Une première partie, notée sur 13 points et constituée d'un problème ;
- Une deuxième partie, notée également sur 13 points et constituée de plusieurs exercices ;
- Une troisième partie, notée sur 14 points, qui consiste dans l'analyse d'un dossier.

Chaque partie se décline en questions et, parfois, sous-questions, indépendantes les unes des autres, chacune pouvant, si besoin, être traitée dès lors que le résultat des questions précédentes est admis.

Rappelons de plus que :

5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Éléments statistiques et remarques d'ordre général

Ce sont 1809 copies qui ont été corrigées lors de cette session 2018. Remarquons qu'il y a toujours quelques candidats qui abandonnent entre l'épreuve de français et celle de mathématiques, mais ces trois dernières années ils sont très peu nombreux.

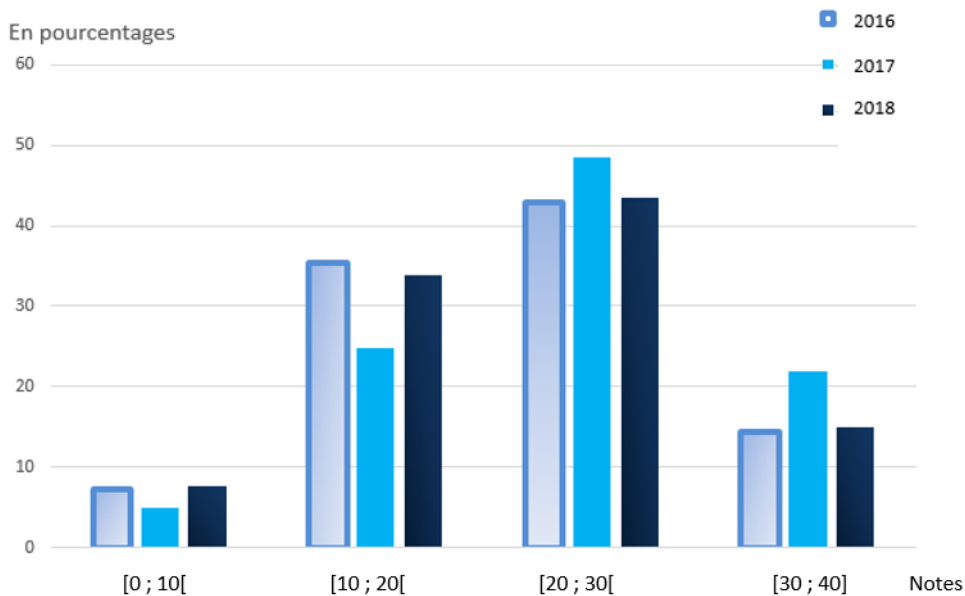
Le tableau ci-dessous dresse un bilan synthétique des notes obtenues lors de cette session, accompagné pour mémoire du bilan 2017 :

Session	2017	2018
Nombre de copies	1895	1809
Pourcentage de notes supérieures ou égales à 20	70,2	58,4
Moyenne (sur 40)	23,4	21,26
Médiane	24	21,5
Première partie (sur 13)	9	7,62
Deuxième partie (sur 13)	6,4	7,22
Troisième partie (sur 14)	8,7	7,39

La série des notes à cette épreuve est très faiblement dissymétrique puisque les valeurs de la médiane et de la moyenne sont proches, phénomène que l'on observe régulièrement ces dernières années, et ce sont 50,5 % des candidats qui ont obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne en 2018.

Si l'on regarde l'évolution de cette moyenne depuis la mise en place du concours selon les modalités fixées par l'arrêté du 19 avril 2013, il est difficile de dégager une tendance et l'année 2015 semble toujours faire figure d'exception : depuis la session 2014, les moyennes ont été successivement de 22,7, de 26,67 en 2015 puis 21,13 suivie de 23,4 et enfin 21,26 en 2018.

Le graphique suivant détaille l'évolution des notes entre les sessions 2016, 2017 et 2018 :



La note maximale est de 39,5. On compte 9 excellentes copies qui ont une note supérieure ou égale à 38. Le nombre de bonnes et excellentes copies - 15 % des candidats ont une note supérieure à 30 - témoigne d'une préparation sans doute sérieuse et rigoureuse.

On peut cependant déplorer que le nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire est conséquent puisque 145 copies, soit 8 % d'entre elles ont obtenu 10 ou moins.

Les trois parties ont été réussies de manière sensiblement identique. Notons que le total maximal de points a toujours été atteint pour chacune des parties ou chacun des exercices.

Remarques et observations relatives à l'épreuve 2018

Remarques et conseils généraux

La qualité de la présentation est globalement satisfaisante et des efforts sont visiblement effectués en ce domaine. Le jury rappelle qu'il est particulièrement attentif à la correction syntaxique et à la qualité de l'écrit. Jusqu'à 5 points peuvent être retirés pour tenir compte de ces éléments. Seulement 596 copies n'ont eu aucun point retiré, soit environ 33 % des candidats. Cela met en évidence une maîtrise encore insuffisante des compétences relevant de ce domaine. On relève en outre une orthographe parfois inquiétante. Les candidats doivent aussi penser à conclure, aussi bien une argumentation qu'une suite de calculs. Le jury apprécie la présence d'une phrase complète comme réponse ou conclusion. Il convient également d'éviter les réponses imprécises et trop vagues. Une lecture attentive et rigoureuse des questions permet par ailleurs d'éviter une réponse hors sujet.

Attirons l'attention sur le fait que le candidat doit veiller également à la syntaxe mathématique et on relève, comme lors des sessions précédentes, un manque de rigueur dans l'utilisation du vocabulaire et des notations mathématiques. Les termes « associativité », « distributivité », « linéarité », « coefficient de proportionnalité », « chiffre » ou « nombre » par exemple ne figurent pas toujours là où ils sont attendus et sont par ailleurs souvent utilisés à mauvais escient. Le sens du signe « = » pose visiblement toujours problème à de trop nombreux candidats. Les symboles mathématiques d'approximation ne sont que très rarement utilisés. Il manque également souvent les unités. Le candidat devra aussi penser à ne pas utiliser les notations mathématiques comme abréviation au sein d'une phrase. Parmi les éléments qui restent insuffisamment maîtrisés, citons les propriétés des opérations et des nombres, les nombres décimaux, la notion de proportionnalité ainsi que les connaissances didactiques autour du calcul mental.

Rappelons également qu'un exemple ne suffit pas pour prouver un résultat ou une propriété universels. Le jury remarque que certains candidats manquent de recul sur la pertinence des résultats qu'ils trouvent. Certains résultats incohérents peuvent être évités en faisant appel au « simple bon sens ». Ce sont là des points de vigilance pour les futurs candidats. Par ailleurs, s'agissant du concours de recrutement de futurs professeurs des écoles, le jury attend du candidat une capacité à s'approprier un énoncé et à mobiliser ses connaissances mathématiques pour entrer dans une démarche de résolution de problèmes.

Le sujet abordait, entre autres, deux thèmes nouveaux dans les programmes : le calcul en ligne et la programmation et l'utilisation du logiciel Scratch. Félicitons ceux des candidats qui se sont bien emparés de ces points du programme. Les candidats font globalement montre d'une bonne maîtrise de la recherche d'informations, la lecture de graphiques, le calcul de probabilités, l'écriture de formules simples sur tableur ainsi que le calcul de longueurs dans le cas d'une situation dans laquelle l'utilisation du théorème de Pythagore est requis.

Au vu des productions des candidats aussi bien de cette session que des précédentes, le jury conseille de garder un temps pour se relire et se corriger, de numéroter clairement les questions si elles ne sont pas traitées dans l'ordre, en n'oubliant pas que la mention : «1)» peut renvoyer à plusieurs exercices et parties.

Première partie

Rappelons que cette première partie est constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle permet d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.

Quelques rares candidats (65) n'ont pas traité cette partie. Elle reste néanmoins réussie par la majorité d'entre eux et plus de 61 % des notes sont supérieures ou égales à 7.

Le problème proposait un travail sur l'optimisation de la quantité de métal nécessaire à la fabrication de canettes cylindriques dont le volume était fixé – 33cL en l'occurrence.

Chaque partie de ce problème mobilisait des connaissances et des compétences dans des domaines différents. La partie A demandait de calculer le volume d'un cylindre. Les parties B et C convoquaient notamment le calcul littéral, la partie D s'appuyait sur des lectures graphiques, la partie E mettait en jeu l'utilisation d'un tableur, la partie F restant plus calculatoire.

Les parties D et E ont été bien réussies dans l'ensemble. Certains candidats ont cependant eu recours au calcul plutôt qu'à la lecture graphique contrairement à ce qui était demandé. Parmi les points perfectibles signalons la lecture d'antécédents : la valeur 300 avait deux antécédents et bien souvent un seul a été mentionné. La notion d'encadrement est également mal maîtrisée. Les candidats connaissent pour la plupart la formule donnant le volume d'un cylindre, bien qu'on note la confusion entre diamètre et rayon. Mais la formule de l'aire d'un disque est souvent méconnue. La pertinence des résultats numériques au regard de la situation concrète a été de trop nombreuses fois mise en défaut : le correcteur s'attend à ce que le candidat qui a trouvé, pour une canette, une masse de 800 g ou une hauteur de 47 cm, le remarque et, soit se corrige, soit signale la présence d'une erreur. La mise en œuvre du calcul littéral met les candidats en difficulté, notamment quand il s'agit d'exprimer une inconnue en fonction d'une autre ou de résoudre une inéquation. Le calcul numérique de la partie F a également rebuté la majorité des candidats. Les correcteurs ont par ailleurs relevé de nombreuses erreurs dans les conversions.

Deuxième partie

La deuxième partie du sujet est composée d'exercices indépendants : elle permet de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège.

La moyenne de cette deuxième partie est sensiblement la même que celle de la première partie et presque 57 % des notes sont supérieures à 7.

L'exercice 1 reposait d'une part sur la lecture et le traitement d'informations et, d'autre part, sur la mise en œuvre de connaissances en probabilités et calculs de pourcentages. Plus du quart des candidats ont obtenu la note maximale, ce qui met en évidence une bonne maîtrise des compétences et connaissances à mobiliser. La notion d'équiprobabilité n'a cependant pas été toujours utilisée à bon escient et le calcul de pourcentages reste une difficulté pour les candidats. Dans cet exercice aussi la cohérence des résultats avec la réalité était de mise.

L'exercice 2 abordait le thème « Algorithmique et programmation », récemment introduit dans les programmes des cycles 3 et 4. Il s'agissait de modifier un programme écrit avec le logiciel Scratch. Environ deux cents candidats n'ont pas traité cet exercice, mais plus de la moitié de ceux-ci (56 %) ont obtenu la note maximale, ce qui est très encourageant. Ce sont souvent les explications peu convaincantes qui ont pénalisé les candidats.

L'objet de l'exercice 3 était de déterminer une procédure pour calculer de tête le carré d'un nombre entier se terminant par 5. Un exemple donné dans l'énoncé permettait d'étudier un autre cas particulier. Il s'agissait ensuite de démontrer que la procédure décrite pouvait se généraliser et un exemple d'extension de celle-ci terminait l'exercice. Cela nécessitait d'être au clair avec la numération décimale et le calcul littéral. Si peu de candidats ont évité cet exercice, ils ne sont que 45 % dont la note dépasse la moyenne. Cet exercice pointe le manque d'aisance des candidats à effectuer une démonstration. La difficulté posée par la vérification de la relation donnée à la question 2 met de nouveau en évidence la pierre d'achoppement que représente le calcul algébrique, même dans des cas simples.

Par ailleurs, la notion de nombre décimal est tellement mal maîtrisée par certains candidats que, pour calculer $3,5^2$ ils traitent séparément le 3 et le 5, considérant alors implicitement qu'un nombre décimal est obtenu par la juxtaposition de deux nombres entiers. Peu de candidats au final connaissent la définition d'un nombre décimal – ils auront pourtant à aider les élèves à construire cette notion.

L'exercice 4 était un exercice de géométrie dans lequel il était demandé, d'abord, de tracer en vraie grandeur une figure qui était décrite, puis de déterminer l'aire d'un des triangles qui apparaissaient dans cette figure. Plusieurs méthodes étaient possibles pour déterminer cette aire : citons la trigonométrie et le calcul d'aires, la trigonométrie et le théorème de Thalès ou encore les notions d'agrandissement/réduction. Plus de 77 % des candidats ont réalisé une figure correcte. La deuxième question a par contre été mal réussie, non par méconnaissance de la formule de l'aire, mais parce que trouver la réponse à cette question nécessitait des calculs de longueurs auxquels les candidats ne sont pas parvenus.

Troisième partie

Cette partie de l'épreuve consiste en l'analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire (qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants), et de productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

Cette troisième partie a été moins bien réussie que l'an dernier mais la moyenne reste au-dessus de 7 (sur 14).

La situation 1 mettait en jeu la décomposition du nombre 4 à l'école maternelle. La situation 2 proposait de travailler sur le calcul en ligne. Dans la situation 3, un puzzle carré devait être agrandi.

La situation 1 a été plutôt réussie puisque 77 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à la moitié des points attribués à cet ensemble de questions. La difficulté qu'ont rencontrée les candidats se place dans la deuxième question. On y demandait de proposer une activité à mettre en place. Le mot « activité » impliquait que l'élève devait être acteur. Il convenait donc d'imaginer, par exemple, une activité de manipulation dans laquelle les élèves étaient amenés à décomposer une collection de quatre objets. Dans la situation 2, le candidat devait analyser des productions d'élèves à qui il avait été demandé de calculer 5×68 , puis de proposer trois démarches pour calculer en ligne 25×28 . Signalons que peu de candidats ont remarqué qu'un des élèves utilisait de manière erronée le signe « = ». Le vocabulaire précis était ici méconnu et les candidats ont mélangé les termes de « distributivité », « associativité » ou « commutativité ». Certains ignorent visiblement leur existence ou, en tous cas, ne les mentionnent pas. La situation 3 a été bien peu réussie. Sur les 1809 copies, 108 seulement ont une note maximale. Le nombre élevé de copies qui se sont vues attribuer 0 point peut peut-être s'expliquer par le fait que c'était la dernière question de l'épreuve. Le vocabulaire utilisé n'était pas rigoureux non plus dans cette question. Des candidats n'ont pas identifié que les élèves avaient reconnu une situation de proportionnalité, ce qui est inquiétant.

Au final, les candidats semblent méconnaître les propriétés qu'ils seront amenés à faire mettre en œuvre par leurs élèves, même si c'est sans les nommer pour la plupart. Le vocabulaire employé est non maîtrisé et source de nombreuses confusions. Très peu de candidats ont su s'appuyer sur des propriétés mathématiques pour étayer les démarches des élèves. Rappelons par ailleurs qu'il convient absolument d'éviter le verbiage. Les explications se doivent d'être claires, le vocabulaire précis ; il serait bon que les candidats dépassent la simple description pour s'engager véritablement dans une analyse. Si le candidat ignore la réponse attendue, il est inutile de « broder » ni de se lancer dans des explications alambiquées qui ont pour effet de mettre en lumière leur ignorance. Enfin, il est impératif d'éviter tout commentaire désobligeant sur les productions des élèves, la bienveillance en la matière est de rigueur.

1.3. Épreuve de langue régionale (optionnelle)

CADRE REGLEMENTAIRE

[L'Arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles reprend les termes de l'arrêté du 28 décembre 2009 :

I-3. Épreuve écrite en langue régionale

L'épreuve consiste en un commentaire guidé dans l'une des langues régionales prévues au 2° de l'article 8 du présent arrêté d'un texte en langue régionale et en une traduction en français d'un passage de ce texte.

L'épreuve est notée sur 40 points. Une note égale ou inférieure à 10/40 est éliminatoire.

Durée de l'épreuve : 3 heures.

1.3.1. Troisième épreuve écrite : Catalan

Pour la consultation du sujet de la session 2018, ainsi que ceux des sessions précédentes, et des rapports du jury, se reporter à : <http://disciplines.ac-montpellier.fr/catalan/crpe>

Statistiques de l'épreuve :

CRPE public	Session 2018 du CRPE
Postes offerts au concours	4
Candidats inscrits	24
Candidats présents écrit	12
Taux d'absentéisme	50%
Ratio présents/postes	3
Candidats admissibles	8
CRPE privé	Session 2018 du CRPE
Postes offerts au concours	1
Candidats inscrits	5
Candidats présents écrit	0

CRPE écrit	Session 2016 Public+privé	Session 2017 Public+privé	Session 2018 Public+privé
Nombre de copies	18+0	12+2	12+0
Note moyenne	12,9/20	08,5/20	10,2/20

La note moyenne de la session 2018, ramenée sur 20 points, s'élève à 10,2 et se situe 1,7 point au-dessus de celle de la session 2017 qui avait été la plus faible depuis la session rénovée 2014. Cependant, la note moyenne se trouve encore 0,74 point au-dessous de la moyenne calculée sur les cinq dernières sessions qui est 10,94/20.

Six notes se situent au-dessus de 20/40, un candidat obtient juste 20/40 et les deux meilleures copies approchent 30/40. Il est à déplorer une note éliminatoire bien en deçà du seuil de 10/40. Restent donc 4 copies situées entre 12/40 et 18/40 : l'incompréhension du texte leur a été fatale.

La note moyenne du commentaire (9,8/20) tout comme celle de la traduction (10,7/20), ramenées sur 20 points, se situent juste autour de la moyenne. Cela signifie un tassement des résultats en traduction, observé déjà lors de la session antérieure, alors qu'auparavant les performances à cet exercice se situaient nettement au-dessus de celles du commentaire.

TRADUCTION : recommandations méthodologiques d'ordre général

Le jury attend une traduction précise du point de vue des idées qui découle d'une compréhension fine et, sur le plan de la morphosyntaxe et du vocabulaire, une langue française correcte et fluide dont le style épouse autant que possible celui du texte original.

La traduction intervient dans la note finale de l'épreuve écrite pour 16 points sur 40. Afin de faciliter la correction, son barème indicatif se rapporte à une note sur 20 (ramenée ensuite sur 16) : - 0,5 pour une erreur relevant de l'orthographe lexicale, - 0,5 pour un « mal dit », - 1 pour une erreur relevant de l'orthographe grammaticale, - 1,5 pour un « faux sens », - 2 pour un barbarisme, - 2,5 pour un contresens, - 3 pour un refus de traduction.

Le jury recommande aux candidats de ne procéder à la traduction de l'extrait qu'après s'être assurés de la compréhension fine de la totalité du texte. Même si la première heure est consacrée à la traduction, il paraît opportun que les candidats reviennent sur celle-ci après avoir travaillé en détail le commentaire. Cette mise en regard des deux productions, avant l'établissement de chacune des versions définitives, devrait enrichir l'une et l'autre. La traduction peut révéler en effet des procédés stylistiques utiles au commentaire, et le commentaire est susceptible de faire émerger les éventuels contresens commis lors de la traduction.

Les candidats doivent se référer, lors de leur préparation, à des guides pratiques de version (traduction du catalan au français). Un bon exercice de préparation autonome peut consister à la traduction d'un passage d'un classique de la littérature catalane dont l'édition en français a été publiée. Cela permet ensuite une riche analyse comparative.

TRADUCTION : commentaires sur les productions des candidats

La partie à traduire est issue d'un passage du texte entre guillemets correspondant au monologue intérieur du personnage féminin. L'italique sert à marquer les discours d'autres personnes (le premier amant et la concierge) rapportés par le personnage féminin. Dans la traduction du passage, l'italique pouvait être rendue par des guillemets, éventuellement par un soulignement, à l'exclusion de toute fantaisie calligraphique. Le jury n'a pas tenu compte de l'absence de cette transposition typographique.

En revanche, monologue intérieur et discours direct appellent, d'un point de vue stylistique, à donner la préférence à des tournures propres à l'oralité, sans pour autant nuire à la correction de la langue.

Outre trois traductions très correctes, la plupart des productions sont d'un niveau moyen. Trois se situent au-dessous de la moyenne, dont deux avec une note extrêmement faible.

Les faiblesses les plus fréquentes relevées dans l'ensemble des copies sont mentionnées ci-dessous :

Vocabulaire

- *Carta* ne peut être rendu autrement que par *lettre* ; toute autre proposition entre parenthèses, laissée au libre choix du jury, est évidemment à proscrire dans ce cas et en toute circonstance.
- La cretonne est une forte toile, alors que le crépon est un tissu léger. Le jury n'a pas tenu grande rigueur aux candidats de cette confusion.
- *La portera em va pujar la llet* ne devait évidemment être pris qu'au sens littéral de la concierge ou de la gardienne de l'immeuble qui monte la livraison de lait frais aux locataires.

Morphosyntaxe

- A la forme interrogative, le sujet est généralement placé après le verbe : *Manges-tu encore ?* La tournure plus familière *Tu manges encore ?* était ici acceptable. Cependant, dans les deux cas, l'adverbe *encore* ne pouvait être placé qu'après le verbe.
- « no en sé res [d'ell] » ne peut être traduit ici par « je n'en sais rien » car si le pronom adverbial *en* se rapporte, en catalan habituellement, à un être animé ou inanimé, il n'en va pas toujours de même en français. Conserver ici le pronom *en* en français prêtait à confusion. S'agissant d'une personne, si l'on voulait rendre une tournure proche de l'originale, il fallait proposer : *je ne sais rien de lui*.

Temps verbaux, personnes verbales

- *Haver de + infinitif* exprime l'obligation que l'on traduit en français par *devoir + infinitif*. *Hauré de cremar* (*haver de* au futur simple) doit être traduit par *Je devrai brûler* (*devoir* au futur simple) et non par *J'aurai dû brûler* (futur antérieur), ni par *J'aurais dû brûler* (conditionnel passé).
- Le contexte, ici l'absence d'italique, permet de distinguer une troisième personne du singulier employée comme vouvoiement (*vostè*) dans un discours, d'une troisième personne du singulier classique (*ell-ella*) dans un récit. « No m'escriu », dans le texte en caractères romains, appartient au récit : il fallait donc traduire par « il ne m'écrit pas » et non par « vous ne m'écrivez pas », et encore moins par « tu ne m'écris pas ».
- La désinence du futur simple à la première personne du singulier est *ai* en français : *tornaré* doit donc être traduit par *je reviendrai* et non par *je reviendrais* (*tornaria*) qui est un conditionnel. Les fondamentaux de la conjugaison sont à revoir pour certains candidats, sous l'angle de la comparaison entre le catalan et le français.

Le jury recommande donc aux candidats à venir de se pencher davantage sur le fonctionnement comparé des deux langues, à partir de la littérature et des médias.

TRADUCTION : propositions

<i>Quan tornaré ens casarem, deia a la primera carta.</i>	Quand je reviendrai, nous nous marierons, disait-il dans sa première lettre.
dans sa/la première lettre	
<i>Encara menges pètals de rosa?</i>	Manges-tu encore des pétales de rose ?
Manges-tu / Tu manges encore/toujours des pétales de rose/roses ?	
Les <i>hauré de cremar</i> totes i la <i>capsa folrada de cretona</i> ... Les <i>hauré de cremar</i> ...	Il faudra que je les brûle toutes et le coffret doublé de cretonne aussi... Il faudra que je les brûle...
Il faudra que je les brûle/brûle toutes / Je devrai les brûler/brûler toutes et le coffret doublé de cretonne aussi (avec) / ainsi que/et/et aussi/comme/même le coffret/la boîte/boîte doublé(e)/recouvert(e) de cretonne/tissu... Il faudra que je les brûle/brûle... / Je devrai les brûler/brûler...	
I aquest <i>anell</i> que em fa mal al dit...	Et cette bague qui me fait mal au doigt...
Et cette bague/cet anneau qui me fait mal au doigt...	
<i>Fa dos anys que no m'escriu, que no en sé res... casat, mort potser...</i> I si tornessis, tornaria...	Ça fait deux ans qu'il ne m'écrit plus, que je n'ai plus de nouvelles... marié, mort peut-être... Et si tu revenais, je reviendrais...
<i>Ça/Cela fait deux ans qu'il ne m'écrit plus, que je n'ai plus de nouvelles (de lui) / que je ne sais plus rien (de lui)... marié, mort peut-être / et peut-être mort / peut-être bien qu'il est mort... Et si tu revenais, je reviendrais...</i>	
<i>Aquell matí que plorava, la portera em va pujar la llet : són coses de la vida... i pots estar ben contenta que no t'hagi deixat un record...</i>	Ce matin-là où je pleurais, la concierge m'a apporté le lait : c'est des choses qui arrivent... et estime-toi heureuse qu'il ne t'ait pas laissé un souvenir...
Ce matin-là où/alors que/quand je pleurais, la concierge m'a apporté/m'apporta / m'a monté/ me monta le lait : c'est/ce sont des choses qui arrivent / c'est la vie/ce sont les choses de la vie... et estime-toi heureuse/sois contente / et tu peux t'estimer heureuse / et encore heureux qu'il ne t'ait pas laissé un souvenir...	
Disset cartes, disset cartes esperades amb <i>deliri</i> , malalta de tant esperar...	Dix-sept lettres, dix-sept lettres passionnément attendues, malade d'une si longue attente...
Dix-sept lettres, dix-sept lettres passionnément/follement attendues, malade d'une si longue attente...	

COMMENTAIRE GUIDÉ : recommandations méthodologiques d'ordre général

Le commentaire guidé permet aux candidats de faire la preuve d'une compréhension précise du texte et de leur niveau de compétence en expression écrite. Le jury attend qu'ils s'expriment dans une langue catalane correcte et riche.

Cette partie de l'épreuve intervient dans la note finale de l'épreuve écrite pour 24 points sur 40. Afin d'en faciliter la correction, son barème indicatif se rapporte à une note sur 20 (ramenée ensuite sur 24). La qualité globale de la langue catalane et la

structuration du commentaire sont notées sur 10 points. Les 10 points restants concernent le fond du commentaire et permettent d'évaluer la réflexion des candidats à l'aune de l'analyse du texte, guidée par les questions de l'énoncé.

Le jury conseille aux candidats de procéder, parallèlement à plusieurs lectures attentives, d'abord littérales puis ciblées, à une analyse personnelle du texte. Même s'il ne s'agit pas d'une épreuve reposant sur un programme littéraire, il ne faut pas négliger de prêter attention à l'auteur, à l'œuvre dans son entier, à l'époque de l'écrit et éventuellement au mouvement littéraire. Ces références, éclairées par la culture personnelle du candidat, sont susceptibles d'orienter de façon originale le commentaire du texte. En revanche, le genre, le titre de l'extrait, le thème du texte, l'histoire racontée et son cadre spatio-temporel, la caractérisation et la fonction des personnages, la position et le point de vue du narrateur vis-à-vis des personnages et des faits, le ton du narrateur, le moment de la narration par rapport aux faits racontés, la structure narrative et le style de l'auteur (rhétorique, morphosyntaxe dont temps verbaux, champs lexicaux, alternance de discours et de récit, de narration et de description, de discours direct et indirect) sont des éléments d'analyse incontournables.

Ainsi, fort d'une compréhension précise du texte et après en avoir cerné l'originalité (articulation du style et des idées), le candidat pourra procéder de façon efficace à la composition de son analyse à partir des questions de guidage.

Le commentaire doit être structuré : l'introduction proposant une problématique personnelle doit trouver un écho précis dans la conclusion qui ne doit pas être escamotée. Le développement, guidé par les questions de l'énoncé, dévoile la qualité littéraire du texte en articulant le fond et la forme du texte étudié et fait évoluer de façon argumentée la réponse à la problématique vers la conclusion du commentaire, convaincante et personnelle. Il est évident que le développement ne doit pas prendre la forme d'une succession brute de réponses aux questions de guidage. Le jury attend un commentaire composé avec des articulations logiques mais subtiles et un style littéraire. Une conclusion bâclée, ou l'absence de conclusion, résulte souvent d'une gestion inappropriée du temps entre le commentaire et la traduction.

Les sites web suivants diffusés par le Departament d'Ensenyament de la Generalitat de Catalunya proposent d'utiles ressources en théorie littéraire :

<http://blocs.xtec.cat/literatura/esquema-per-fer-un-comentari-dun-text-literari/>

<http://blocs.xtec.cat/litcatbatx/comentari-text/>

Le temps de cette partie de l'épreuve tendant à être limité à deux heures, les candidats doivent bien posséder la méthode grâce à un entraînement sérieux. De même, la qualité de la langue (morphosyntaxe, lexique, orthographe, style) ne peut être garantie que par la lecture réfléchie de romans et d'essais en catalan, avec une attention particulière portée sur le lexique, le style et la morphosyntaxe, et consultation régulière de ressources grammaticales.

Voir par exemple :

<https://lletra.uoc.edu/ca/tast-de-textos>

http://llengua.gencat.cat/ca/eines_i_serveis/optimot/optimot-nova-gramatica-i-ortografia/

COMMENTAIRE GUIDE : indications pour l'analyse du texte

Le texte proposé est un large extrait de la nouvelle « El gelat rosa » publiée en 1958 par Mercè Rodoreda dans le recueil *Vint-i-dos contes*. Mercè Rodoreda ([Barcelona, 1908](#) - [Girona, 1983](#)) est l'écrivain catalan le plus marquant de l'après-guerre. Elle a été traduite dans une trentaine de langues et a cultivé tous les genres littéraires. Sa première production, interrompue par la Guerre civile espagnole, prendra de l'ampleur depuis son exil en France et surtout en Suisse, avant son retour en Catalogne dans les années soixante-dix. *La plaça del Diamant* (1962) est le plus célèbre de ses romans au sein d'une œuvre littéraire marquée par le symbolisme.

Vint-i-dos contes représente le renouveau de l'œuvre de Mercè Rodoreda. Les nouvelles de ce recueil constituent autant d'exercices littéraires avant qu'elle ne se lance dans le genre romanesque. « El gelat rosa » est représentatif de cette mise en avant de la technique du romancier : le passage graduel d'un narrateur externe au monologue intérieur du personnage principal féminin qui exprime, comme souvent chez Rodoreda, sa souffrance amoureuse.

La nouvelle débute en effet par la narration, avec une focalisation externe et omnisciente, d'un après-midi au jardin public vécu par un jeune couple. Cette première partie est cependant ouverte et close par les courtes répliques (discours direct) des deux protagonistes anonymes. Il lui propose de choisir entre une glace jaune ou rose, au début du passage. A la fin de celui-ci, il lui tend la glace rose et elle ne lui répond que pas une exclamation : elle vient de la laisser tomber délibérément.

Ce bref dialogue est donc entrecoupé d'une longue description du narrateur qui rompt le déroulement chronologique des événements. D'abord, des références à la fin de l'après-midi, moment de l'achat de la glace, puis un retour en arrière vers le début de la promenade et, finalement, le retour en fin d'après-midi quand il lui offre la bague de fiançailles, juste avant la séquence de la glace à l'entrée du métro.

Cette première partie insiste sur les états d'âme des personnages, lui en particulier, en fonction du moment. Il est toujours triste en fin d'après-midi, timide et ému quand il lui offre la bague. En revanche, sa joie du milieu d'après-midi est soulignée par l'ambiance du parc : la splendeur du soleil, la rumeur du vent dans les arbres et l'opéra romantique, le blanc des cygnes au cou dressé et le bleu de l'étang. « Un paysage artificiel » qui redevient réel et monotone au moment où elle passe la bague de fiançailles, sur un banc vert, dans l'ombre humide : il est ému tandis qu'elle regrette déjà le temps où elle était « libre » et ses yeux se voilent. Quand il lui tend la glace rose et non la jaune, couleur symbole de l'érotisme face à celle plus ambivalente du soleil, elle défaille.

Au narrateur externe succède à présent le monologue intérieur du personnage féminin. Cette deuxième partie, sans alinéa, entièrement entre guillemets, fait alterner les paroles aux phrases courtes (récit et discours) sans logique de la jeune fille, et le discours --en italique-- de deux autres personnages : la concierge, et surtout son premier amant. La couleur rose intervient en effet comme une charnière entre les deux mouvements du texte : le rose de la glace a rappelé à la jeune fille l'étonnement de son premier amant, aujourd'hui disparu, lorsqu'elle mangeait curieusement des « feuilles » (pétales ?) de roses.

Ce deuxième mouvement du texte repose donc sur un nouveau flash-back, antérieur aux précédents. Contrairement à l'amant actuel, ce premier amant est décrit physiquement, il n'est pas timide mais entreprenant, il ne lui offre pas de bague de fiançailles mais lui promet le mariage dans ses lettres. Elle l'aime encore, passionnément, même si à ses côtés elle rêvait de « pétales de sang ». Elle devra brûler ses lettres et consentir au mariage avec l'homme du parc, puisqu'elle peut se permettre, comme semble sermonner la concierge, de ne rien lui révéler de son aventure passée.

- A quoi penses-tu ?
- Moi ? A rien du tout.

Les dernières répliques de la nouvelle ramènent le lecteur à la réalité, au temps présent de la narration, à la sortie du parc.

Ainsi, « El gelat rosa » donne, du point de vue de la femme, une perception douloureuse de la relation amoureuse. Il s'agit soit d'un emprisonnement raisonnable avec un homme non désiré, soit d'une idylle à corps perdu, tronquée par le destin tragique ou peut-être par l'infidélité de l'autre.

COMMENTAIRE GUIDE : commentaire des productions des candidats

Quatre commentaires sont satisfaisants, un est juste moyen et les sept autres sont insuffisants, dont un particulièrement indigent.

Tous les candidats ayant obtenu moins de la moyenne au commentaire n'ont pas saisi que les deux personnages masculins étaient distincts ; les ruptures dans la chronologie de la narration leur ont aussi échappé. L'analyse a donc reposé sur des postulats erronés, et la conclusion résume leur contre sens : « le même amour dure toute la vie ».

Plusieurs commentaires n'ont pas réellement respecté le guidage des questions proposées, aussi la perception toujours douloureuse de la relation amoureuse proposée par le texte n'a pas suffisamment été expliquée, au profit de considérations hors sujet.

La deuxième question a été en général la moins réussie alors qu'elle permettait de mettre en évidence les oppositions de forme et de fond entre les deux parties qui donnent la clé de la compréhension de la nouvelle.

Concernant la technique narrative, certains ont fait référence par erreur au « style indirect libre ». Il s'agissait, dans la deuxième partie, d'une alternance de discours et de narration à la première personne du singulier (monologue intérieur, soliloque), avec inclusion du discours direct libre d'autres personnages.

La qualité de la langue catalane est perfectible même pour les commentaires les mieux notés ; il faut encore prendre garde aux hispanismes lexicaux et orthographiques. De ce point de vue, des gallicismes sont aussi à souligner. On relève par exemple des faiblesses quant à la non élision de l'article défini féminin singulier devant *i* ou *u* atones (*la història*) ainsi que l'élision erronée de *que*. De plus, les mots suivants ont trois syllabes en catalan, et non deux comme en français : *aspecte*, *conflicte*, *efecte*.

Quant à la conjugaison, le verbe *continuar*, pourtant du premier groupe, se trouve parfois affublé de l'infixe *eix*, comme s'il s'agissait d'un verbe inchoatif en *-ir*.

Enfin, les candidats se doivent de faire un effort calligraphique, en particulier dans une épreuve rédigée en langue seconde ; en effet, une copie a requis un effort de déchiffrement.

Encore une fois, le jury déplore trop de paraphrase qui révèle la fragilité de la méthode et, pour cette session en particulier, un manque de compréhension flagrant de la subtilité narrative du texte.

Les candidats à venir devront avoir un domaine plus assuré du commentaire littéraire et surtout une pratique régulière de la littérature catalane. Ils reprendront la lecture des précédents rapports du jury.

1.3.2. Troisième épreuve écrite : Occitan

Analyse de l'épreuve et recommandations

30 inscrits / 12 présents pour l'enseignement public ; 14 inscrits / 9 présents pour l'enseignement privé.

L'anonymat des copies ne permet pas de distinguer les candidats de l'enseignement public de ceux de l'enseignement privé.

La moyenne est de 20.88/40. La note la plus basse est 11.50/40 ; la note la plus haute est 30/40. 6 candidats ont obtenu une note en dessous de la moyenne, 15 au-dessus.

Le texte proposé (*Piemontesa* d'Ives Roqueta, extrait de la nouvelle *l'ordinari del monde*, publiée en 2009 par Letras d'Oc) est écrit dans une langue riche qui demandait une bonne prise en compte de l'emploi des pronoms afin de bien comprendre la situation mise en place dès le premier paragraphe. Les constructions syntaxiques idiomatiques, avec l'emploi de la 2^{de} personne du singulier exprimant l'indéfini (ex : Quand es aital, **te** cal partir), pouvaient représenter ici une difficulté. La compréhension du sens général du texte dépendait donc fortement du niveau de maîtrise de la langue occitane par le candidat.

L'expression écrite, déterminante dans l'attribution de la note, a fait l'objet, comme par le passé, d'appréciations sévères. Si certaines lacunes de vocabulaire sont admissibles, les négligences constatées dans l'emploi des genres, dans les accords, dans la concordance des temps le sont moins. Il n'est pas envisageable qu'un futur enseignant en section bilingue néglige les règles de base de la langue écrite, tant graphiques que grammaticales.

Cette compétence est cependant de mieux en mieux maîtrisée par les candidats.

Si l'attention des correcteurs s'est portée prioritairement sur les compétences d'écriture (jusqu'à 0.5 p. par question auront pu être soustraits), ainsi que sur la capacité du candidat à organiser le développement de ses réponses, la finesse et la pertinence de l'analyse ont également été prises en compte.

Il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions dans l'ordre, de façon à donner à lire une suite cohérente.

Le passage à traduire met l'accent aussi bien sur un point particulièrement important pour la compréhension du passage que sur des points de langue.

Nous conseillons donc aux candidats de s'entraîner avec rigueur à cette épreuve qui est avant tout une épreuve de langue. Une langue s'écrit avec une graphie codifiée, quel que soit le choix de celle-ci. La place et la nature de l'accent constituent une composante majeure de l'orthographe. Enfin, l'écrit est géré par un code de ponctuation qu'il convient de respecter dans toute langue : soulignement des titres, guillemets encadrant les citations, points d'exclamation, d'interrogation...

Nous le redisons avec force aux candidats préparant le concours dans le cadre de l'ESPE ou en candidat libre : le travail personnel de réappropriation de la langue se fait par des lectures, par la pratique, une exigence de correction systématique. Les outils existent pour bâtir des savoirs linguistiques solides.

2. EPREUVES ORALES D'ADMISSION

2.1. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine du choix du candidat

Remarques concernant le dossier

- Sur la forme : dans l'ensemble les dossiers sont de bonne qualité ; ils sont bien présentés et correctement structurés. Cependant, comme dans les rapports précédents, il est rappelé que les normes de présentation du dossier doivent scrupuleusement être respectées : avoir un titre, une pagination lisible (normes universitaires de dossier : police Arial 11 avec interligne simple recommandés), une bibliographie et une orthographe soignée. Les annexes ne sont que très peu utilisées, mais permettraient de présenter certains travaux d'élèves mentionnés dans le dossier (qui font souvent défaut pour étayer la présentation !). Le support numérique reste peu utilisé.
- Sur le fond : les deux parties (fondements scientifiques et partie pédagogique) mériteraient d'être plus équilibrées. Très souvent, les fondements scientifiques sont trop éloignés du cadre conceptuel intéressant le premier degré quand ils ne sont pas très faibles par rapport aux attendus de l'épreuve. En ce qui concerne la partie pédagogique, la traduction didactique est trop souvent éludée par les candidats qui privilégient la formalisation des enseignements, plus sécurisante. Par ailleurs, les diverses modalités d'évaluation ne sont pas évoquées, en dehors du contrôle de connaissances donnant lieu à une note chiffrée. De même, la différenciation pédagogique et l'aide aux élèves sont rarement mentionnées malgré leur importance au cœur des préoccupations actuelles.

Remarques concernant l'exposé

- Dans leur grande majorité, les candidats maîtrisent les règles de l'exposé (langage clair, gestion du temps, regards vers le jury....) même si pour quelques-uns les erreurs de français sont suffisamment fréquentes pour interroger leur capacité à enseigner. En effet, dans le cadre d'un projet professionnel tel que l'enseignement, la qualité de l'expression orale tant dans la forme qu'au niveau du vocabulaire est primordiale et sert de référence aux élèves. La qualité du langage est donc un critère très important dans le processus d'évaluation du candidat.
- L'exposé est un exercice particulier pour lequel certains candidats ne semblent pas préparés. Les jurys soulignent une nouvelle fois les mêmes points faibles : trop de candidats paraphrasent le contenu du dossier (quand ils n'en effectuent pas une lecture linéaire). En revanche, certains candidats ont fait preuve d'originalité dans la forme de leur exposé en se dégageant de l'écrit pour problématiser leur discours, en mettant en dialogue les fondements scientifiques - domaine pédagogique et, parfois même, en faisant part de l'évolution de leur réflexion entre le dépôt du dossier et la présentation.
- La présentation numérique, lorsqu'elle est utilisée, permet parfois un exposé plus dynamique et moins linéaire, à condition que le candidat en maîtrise les règles (pas de lecture des diapositives, texte limité,...)
- Certains candidats tentent d'utiliser d'autres supports qu'ils ont apportés, mais qu'ils n'ont pas présentés dans le dossier... Il faut souligner que la plupart des réalisations des élèves pourraient être photographiées pour la présentation même si, dans certains domaines (les arts visuels notamment), le support A4 semble parfois trop petit. Toutefois, les travaux d'élèves ne doivent rester qu'un élément parmi d'autres pour illustrer la démarche pédagogique.

Remarques concernant l'entretien

- Les candidats sont globalement à l'écoute et s'efforcent d'entrer en communication avec le jury : écoute, prise en compte des remarques et capacité à réorienter le discours. Cependant, il est à noter que certains candidats semblent avoir préparé la trame et les contenus de leur entretien de façon si exhaustive qu'ils cherchent constamment à s'y conformer, au risque de s'éloigner fortement des questions posées par le jury.
- Le jury n'a pas pour objectif de mettre les candidats en difficulté. Le questionnement vise à guider leur réflexion, à les inciter à l'analyse, ce qui amène certains candidats à envisager autrement ce qu'ils avaient présenté. Cela montre des compétences d'écoute et de remise en question particulièrement appréciées.
- En sciences, la démarche d'investigation, systématiquement évoquée, n'est que très rarement maîtrisée. En effet, trop souvent, l'élève est envisagé comme un laborantin exécutant des expériences dictées par l'enseignant, plutôt qu'en réelle position d'élève chercheur qui, à partir de ses hypothèses, propose un protocole expérimental.

- En arts visuels et en histoire des arts, des confusions sont parfois constatées entre les champs respectifs. La connaissance du parcours d'éducation artistique et culturelle et de ses implications (notamment dans le cadre du conseil école collège) doit être évoquée.
- Dans l'ensemble, les candidats qui maîtrisent leur dossier, répondent aisément aux questions. En revanche, la fragilité des connaissances sur les fondements scientifiques ou la méconnaissance totale de la réalité des classes, des élèves et de leurs fonctionnements est extrêmement pénalisante. Il est étonnant, d'ailleurs, que les candidats qui ont réalisé des stages d'observation ne les évoquent pas de façon plus systématique pour étayer leurs discours.
- Les questions plus larges sur l'enseignement de la discipline choisie mettent parfois les candidats en difficulté. Ceux-ci ont souvent du mal à élargir leur discours à différents champs disciplinaires (notamment en sciences de l'éducation). De même, l'interdisciplinarité est très peu évoquée.

Conseils aux futurs candidats

- Une veille sur l'actualité et les évolutions du système éducatif est vivement conseillée.
- Les dossiers doivent comporter un titre (trop souvent oublié !) et être présentés selon les normes universitaires pour en faciliter la lisibilité (instructions données sur le site de l'académie de Montpellier). Les annexes, qui doivent figurer, sont trop peu souvent utilisées alors qu'elles pourraient permettre de rendre le propos plus vivant.
- Les sources utilisées doivent provenir de sites reconnus (EDUSCOL, CANOPE, sites académiques), montrant la capacité du futur professionnel à choisir des sources fiables et pertinentes.
- Les candidats doivent absolument faire le lien entre les fondements scientifiques et la pratique pédagogique. En effet, certains dossiers présentent deux parties distinctes et sans lien réel. Par ailleurs, des connaissances approfondies dans les fondements scientifiques du dossier ne sont pas systématiquement gages de réussite. En effet, on attend d'un professeur des écoles d'avoir des connaissances, de bien connaître les programmes, mais également d'être capable de réfléchir à leur mise en œuvre, ce qui suppose un minimum de bon sens et de logique dans le domaine pédagogique.
- Les séquences pédagogiques doivent être conçues dans leur globalité en prenant en compte la diversité des élèves et s'appuyer sur les différentes formes d'évaluation. Le travail de préparation de séance doit s'envisager à partir d'un objectif d'apprentissage clairement défini, auquel doivent répondre des actions pédagogiques progressives et cohérentes, tenant compte de la diversité des élèves. L'évaluation doit être réfléchie dans le cadre de cette préparation, qui doit également permettre d'inscrire les élèves dans une démarche de valorisation de progrès au-delà du repérage des difficultés. Cependant, généralement, l'évaluation proposée par les candidats porte sur les connaissances mémorisées par les élèves et trop rarement sur les compétences acquises qu'il faut pourtant évaluer dans le cadre du socle commun.
- La conception de la trace écrite (notamment en sciences), se limite trop souvent à la copie de quelques lignes, proposées par l'enseignant, sur un cahier en fin de séance. Or, cette trace écrite doit être réfléchie en fonction des objectifs d'apprentissage.
- Les expériences devant élèves permettent d'enrichir le propos et peuvent, par exemple, concrétiser les capacités d'analyse des productions des élèves. Par ailleurs, les séances d'observation doivent être interrogées tant au niveau des élèves et de leur activité que des pratiques pédagogiques.
- Le support numérique permet de compiler certains documents dont il est fait mention dans le dossier (les productions d'élèves par exemple) et de mieux les mettre en valeur lors de l'exposé. Ainsi, le problème du format serait contourné pour répondre aux attentes normatives du dossier.
- Une présentation de type diaporama ou Prezi, enregistrée sur le support numérique, pourrait être une véritable plus-value de la prestation, qu'elle permettrait de dynamiser.
- La démarche d'investigation en sciences ainsi que les procédures de mise en activité réelle des élèves doivent être connues voire maîtrisées de manière théorique, même si la mise en œuvre pédagogique mérite parfois d'être revue.
- L'usage d'un minimum de vocabulaire spécifique à l'option apporte une précision bienvenue.
- En musique, l'exposé pourrait être agrémenté d'un court extrait de chant ou de pratique rythmique.
- Adapter sa posture à la situation : les attitudes (corporelle, vestimentaire), le vocabulaire, la syntaxe ainsi que la clarté du discours doivent permettre à la commission d'apprécier la prestation ainsi que l'engagement d'un futur professionnel, fonctionnaire d'état agent du service public d'éducation (loyauté et neutralité).

2.2. Deuxième épreuve orale : EPS / Entretien à partir d'un dossier

Remarques concernant l'exposé en EPS

- Sur la forme : la gestion du temps dévolu à l'exposé ne pose pas question à la majorité des candidats qui montrent des connaissances théoriques sans être toujours en capacité de les traduire en activités pratiques (gestion des groupes, déroulés,...). Beaucoup de candidats témoignent d'un niveau de langue en rapport avec le futur métier de professeur, cependant on note parfois une utilisation de lexiques familiers inappropriée. En termes de présentation générale les candidats ont plutôt apporté du soin à leur tenue et à leur posture. Pour l'exposé, l'utilisation d'un support réalisé lors de la préparation permet au jury de mieux appréhender la situation présentée et dénote de la capacité du candidat à élaborer ses propres mises en activité.
- Sur le fond, comme les années passées, certaines difficultés sont à nouveau relevées : des difficultés à problématiser la situation proposée ainsi qu'une certaine similitude entre les séances et séquences présentées, ce qui laisse penser à une sorte de bachotage pour chaque APSA. La partie réglementaire (textes et programmes), prend souvent une part trop importante du temps d'exposé. Les séances proposées résultent d'une succession d'activités sans réelle cohérence d'apprentissage et sans véritable prise en compte de l'activité de l'élève ; les contenus d'enseignement, ainsi que les objectifs à atteindre dans un contexte donné, ne sont pas assez précisés tout comme les obstacles d'apprentissage des élèves rarement pris en compte. Le lien entre EPS et éducation à la santé n'est pas évoqué de façon systématique.

Remarques concernant l'exposé sur un sujet relatif au système éducatif

- Sur la forme : les questions induisent trop souvent le plan qui n'est pas forcément le plus pertinent pour traiter le sujet. De fait, le sujet est rarement problématisé. Les candidats doivent être en mesure de synthétiser plusieurs documents, en prenant la distance nécessaire, indispensable pour l'élargissement du discours. Les présentations linéaires des documents ainsi que la paraphrase sont à proscrire.
- Sur le fond : les candidats sont parfois éloignés de la connaissance des enjeux politiques et historiques liés aux questions d'éducation. La contextualisation de la problématique proposée est une difficulté pour le candidat.

Remarques concernant l'entretien pour l'EPS

- Certains candidats ne sont pas suffisamment attentifs aux questions.
- D'autres devraient être davantage capables d'explicitier les liens qui permettent d'enchaîner concepts et pratiques. Il leur est difficile d'anticiper les obstacles éventuellement rencontrés par les élèves.
- On relève également des difficultés à se projeter au sein d'une classe, en laissant de côté, volontairement ou non, les aspects concrets (nombre d'élèves, difficulté de certains élèves en lien avec l'APSA proposée, grande hétérogénéité des réponses motrices des élèves...), même pour les candidats ayant bénéficié de stages d'observation et de pratique accompagnée.

Remarques concernant l'entretien pour le système éducatif

- La plupart des candidats pourraient développer davantage leurs capacités à élargir le propos sur le système éducatif et ses ramifications dans la société en général. Cela suppose des connaissances plus précises en lien avec l'évolution du système éducatif.
- Trop peu de candidats sont capables, à partir du questionnement du jury, de mettre en résonance les questions pour infléchir leur discours et éventuellement se remettre en question.
- Les expériences ne sont pas suffisamment convoquées ou analysées pour rendre les réponses plus pertinentes et plus concrètes.

Conseils aux futurs candidats, d'ordre général

- Les candidats doivent arriver une demi-heure avant l'heure indiquée sur la convocation et se présenter à l'accueil prévu pour eux afin d'accomplir les diverses formalités.
- Il est impératif de respecter scrupuleusement l'heure de la convocation sous peine d'être éliminé (article 10 de l'arrêté du 19 avril 2013). En effet, la particularité de cette épreuve est de comporter un temps de préparation obligatoire de trois heures avant l'épreuve devant jury.

- Le CRPE doit déboucher sur un recrutement d'enseignant ; les épreuves orales ne sont pas un simple contrôle de connaissances. Le futur enseignant doit faire preuve de bon sens et de logique. Son attitude, sa posture et sa relation aux membres de la commission font partie intégrante des compétences professionnelles attendues d'un futur professeur des écoles.

Conseils aux futurs candidats, partie EPS

- Les observations réalisées lors de stages doivent servir à argumenter ou à appuyer un propos pour répondre à la question posée. Néanmoins le candidat doit aussi être capable de prendre du recul et d'interroger les pratiques pédagogiques et l'implication des élèves. On doit utiliser son bon sens et s'appuyer sur le cadre théorique pour envisager de manière pragmatique les réponses aux questions posées par le jury.
- Il convient de préparer réellement toutes les épreuves du concours et de travailler l'oral comme une présentation, une épreuve de communication, en ne négligeant pas la forme (ton, présentation, ...) et en s'exprimant dans une langue correcte.
- Les candidats doivent s'efforcer de se projeter dans un contexte professionnel : la préparation de séance, pour une classe précise (CE1, milieu rural avec 25 élèves dont 1 accompagné par une AVS...), le détail des compétences, les objectifs pédagogiques ainsi que les consignes données aux élèves et les critères de réussite. De même, le temps d'activité réel de l'enfant doit être abordé. La schématisation de la mise en activité permet une meilleure représentation de la séance présentée.
- Il est utile et attendu de mettre en relation la pratique sportive, l'éducation à la santé et le développement de l'enfant dans ses différentes dimensions.
- Il est aussi indispensable de maîtriser les questions de sécurité et de réglementation inhérentes à l'EPS et aux sorties scolaires.

Conseils aux futurs candidats, partie système éducatif

- Il convient de se préparer à répondre aux questions du jury qui visent à aider le candidat à consolider son argumentation. En effet, les questions ne visent pas à piéger le candidat... il est donc conseillé de se placer en situation de communication et de dialogue ainsi que dans un esprit d'ouverture et d'écoute dynamique. Il s'agit aussi de faire preuve de bon sens et d'oser penser par soi-même.
- L'exposé doit s'articuler autour d'un plan qui évite une présentation linéaire des documents, laquelle ne permet pas d'évaluer les capacités d'analyse d'un candidat.
- Il est déterminant de faire preuve de conviction lors de l'oral tout en restant dans le cadre déontologique du professeur des écoles. La simple lecture ou la récitation de son exposé est donc à proscrire.
- Il est utile de saisir l'esprit du système éducatif ainsi que les obligations du fonctionnaire agent de l'état et d'appréhender au mieux la logique de l'histoire de l'éducation et les évolutions du système éducatif.
- Il est attendu des candidats qu'ils connaissent les réformes mises en place, les innovations qu'elles comportent et qu'ils s'intéressent à l'actualité du système éducatif.
- Le candidat doit être capable d'anticiper les questionnements du jury visant à élargir la problématique du dossier.

2.3. Troisième épreuve orale : Langue régionale (optionnelle)

[L'Arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles reprend les termes de l'arrêté du 28 décembre 2009 :

II-3. Épreuve orale en langue régionale

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury dans l'une des langues régionales prévues au 2° de l'article 8 du présent arrêté, à partir d'un document sonore ou écrit authentique en langue régionale relatif à la culture ou à la langue concernée.

Durée totale de l'épreuve : une heure (durée de la préparation : trente minutes ; entretien : trente minutes).

L'épreuve est notée sur 60 points. Il n'y a pas de note éliminatoire.

2.3.1. Troisième épreuve orale : Catalan

Pour la consultation des sujets de la session 2017, ainsi que ceux des sessions précédentes, et des rapports du jury, se reporter à : <http://disciplines.ac-montpellier.fr/catalan/crpe>

Session 2018	CRPE public	CRPE privé
<i>Rappel épreuves écrites</i>		
Postes offerts au concours	4	1
Candidats inscrits	24	5
Candidats présents écrit	12	0
Taux d'absentéisme écrit	50%	
Ratio présents écrit/postes	3	
Note moyenne écrit	10,2/20	
<i>Epreuves orales</i>		
Candidats admissibles	8	
Candidats présents oral	8	
Taux d'absentéisme oral	0%	
Ratio présents oral/postes	2	
Note moyenne oral	10,5	
Candidats admis	4	

La note moyenne de l'épreuve orale de la session 2018, ramenée sur 20 points, s'élève à 10,5. Elle est légèrement supérieure à celle de la session 2017 (10,1) mais se situe 1,4 point au-dessous de la note moyenne des 5 dernières années (11,9), depuis la mise en place du concours rénové. En 2018, la note médiane est 11. La proportion des notes inférieures à 10/20 est plus réduite qu'en 2017 (37,5% contre 44,4%), même si une note très faible est à déplorer. La proportion des notes entre 12 et 14 se situe légèrement au-dessus de celle de la session passée (37,5% contre 33,3%).

Ces résultats qui s'améliorent légèrement par rapport à la session 2017 restent encore en retrait par rapport aux performances des sessions 2016, 2015 et 2014. Pour mémoire, il en va de même pour les épreuves écrites (voir rapport du jury correspondant).

Recommandations méthodologiques d'ordre général

Les trente minutes face au jury sont organisées en deux parties de quinze minutes approximativement : un exposé suivi d'un entretien. Pendant l'exposé, le candidat présente et analyse librement tous les documents et propose ensuite une exploitation didactique de ceux-ci ou de celui qui lui paraît le plus approprié à une utilisation en classe. Pendant l'entretien, le candidat répond aux sollicitations du jury à propos de la présentation et de l'analyse des documents, de l'exploitation didactique, et des prolongements linguistiques, culturels, pédagogiques et didactiques que les documents suggèrent.

Lors de l'exposé, le jury attend en général une analyse des documents reliant le fond et la forme, si possible à partir d'une problématique commune et en relation avec les programmes de l'École primaire et les compétences du Socle commun. Les documents textuels ou iconographiques sont analysés selon une méthode adaptée à chaque genre, en évitant la paraphrase.

Dans le cas d'un texte littéraire, le candidat analyse les intentions de l'auteur, le point de vue du narrateur, le contexte, les aspects esthétiques.

Le candidat se projette ensuite dans une séquence didactique dont il ne développe précisément qu'une séance, en indiquant le cycle et le niveau de classe. Il précise les objectifs et les compétences visés par la séance, les supports et les dispositifs mis en place, Il détaille la démarche didactique, en la situant dans le contexte de l'enseignement bilingue français/ catalan.

Le jury attend que les candidats s'appuient sur les programmes, démontrent leur connaissance du fonctionnement des classes bilingues (alternance linguistique, parité horaire, niveaux du CECRL...) et fassent une proposition raisonnée et argumentée du cycle pour lequel ils envisagent l'exploitation didactique. Les candidats doivent faire part clairement de leurs choix et les relier au contexte d'enseignement, par exemple : « Je vous propose de présenter une séquence de lecture et compréhension en classe de ... ». Le candidat propose ainsi de courts exemples concrets de la construction bilingue des compétences des champs disciplinaires les plus opportuns au vu des documents. Quant à la nature et valeur de chacun des documents, les candidats doivent se poser la question de l'opportunité de les présenter réellement aux élèves, tels quels ou adaptés, en totalité ou en partie, en fonction du niveau de classe choisi.

En ce qui concerne les compétences langagières, le jury attend que les candidats donnent quelques exemples précis de tâches en mobilisant le lexique, les formes verbales, les connecteurs, etc. qui expriment les compétences notionnelles des champs disciplinaires. Doivent intervenir ici les actes de paroles en accord avec le degré de maturité intellectuelle des apprenants (décrire, expliquer, informer, argumenter, demander, convaincre, déplorer, objecter, distinguer, etc). Ce sont les formulations attendues des élèves, et variables en fonction du niveau de compétence visé, qui expriment concrètement l'action dans la langue. Par exemple, pour expliquer un itinéraire, niveau A1>A2 : *Cal girar a l'esquerra*. Les formulations attendues justifient les compétences morphosyntaxiques et lexicales que les élèves doivent acquérir.

Quant aux contenus culturels, le jury attend du candidat qu'il sache en percevoir dans l'ensemble des documents les éléments les plus saillants (patrimoine et création contemporaine), qu'il en démontre sa connaissance et sa compétence pour une exploitation didactique.

Lors de l'entretien, le candidat précise son propos, démontre ses connaissances et sa capacité à interagir spontanément en catalan. Le candidat peut être invité à lire une partie d'un document composant le sujet, et à préciser ses savoirs linguistiques et culturels. Le jury est sensible à la connaissance de la culture catalane, aux spécificités de celle-ci dans le département des Pyrénées-Orientales, et à la mise en relation avec la culture générale. Une approche plurilingue de l'enseignement des langues ainsi que des comparaisons entre le catalan et le français sont attendues. Pour cela, de bonnes bases en grammaire et phonologie des langues française et catalane sont indispensables.

Toute l'épreuve se déroule en langue catalane. Le jury est particulièrement attentif au niveau de langue (morphosyntaxe, lexique courant et de spécialité en didactique des langues et en pédagogie générale, phonologie, registre, etc.), ainsi qu'au savoir-être des candidats.

Afin de faciliter la correction et la préparation de cette épreuve, le jury a établi quatre critères de réussite, assortis d'indicateurs, à chacun desquels est attribué un quart des points :

- Qualité de l'expression orale
 - Correction de morphologie, syntaxe, phonologie, lexique, en langue catalane
 - Emploi de vocabulaire de spécialité en didactique, pédagogie, langue et culture
 - Savoir-être lors de l'exposé et lors de l'entretien
 - Organisation et structuration de l'exposé, maîtrise du temps
- Présentation et compréhension des documents
 - Annnonce et justification de la nature de chaque document
 - Mise en évidence de l'intérêt culturel, linguistique et didactique des documents
 - Proposition d'une problématique culturelle commune aux 2 documents
 - Présentation dynamique des documents, non linéaire et sans paraphrase
- Projection didactique à partir d'un document au moins
 - Proposition d'une problématique didactique relative à l'enseignement bilingue
 - Exemples précis de construction de compétences (programmes, socle, CECRL)
 - Propositions concrètes de tâches langagières avec actes de paroles et énoncés
 - Références à l'approche actionnelle, aux alternances linguistiques

- Connaissances linguistiques et culturelles
 - Savoirs sur morphologie, syntaxe, phonologie, lexicque, de la langue catalane
 - Approche comparative de la langue catalane et de la langue française
 - Savoirs sur le patrimoine catalan transfrontalier, sur le patrimoine régional et national
 - Approche interculturelle et universelle du patrimoine

Analyse générale de la prestation des candidats

Les trois sujets permettaient chacun de souligner au moins un axe fort de l'enseignement bilingue à parité horaire que l'on retrouve dans la Circulaire relative à l'enseignement des langues et cultures régionales du 12 avril 2017.

- transmission de la langue et de la culture régionales : sujet 1
- visites d'un espace proche intégrant la langue et la culture régionales : sujet 2
- réflexion sur la langue régionale et ouverture au plurilinguisme : sujet 3

Pour mémoire, voici les passages de cette circulaire concernant l'enseignement bilingue dans le premier degré :

III- L'enseignement bilingue français-langue régionale

L'enseignement de la langue régionale dispensé sous la forme bilingue français-langue régionale contribue au développement des capacités intellectuelles, linguistiques et culturelles des élèves. Tout en permettant la transmission des langues régionales, il conforte l'apprentissage du français et prépare les élèves à l'apprentissage d'autres langues.

Ses objectifs premiers sont de permettre aux élèves, par une pratique plus intensive de la langue régionale, d'atteindre un niveau de communication et d'expression orale et écrite plus performant, et de s'ouvrir aux divers aspects des réalités culturelles véhiculées par cette langue. Dans certaines régions, que leur situation géographique place dans une position particulière, l'enseignement bilingue est aussi le vecteur d'une politique d'ouverture vers la langue et la culture voisines en favorisant plus particulièrement une politique d'échanges entre établissements scolaires et le renforcement des solidarités entre les territoires concernés. De même, la parenté linguistique de certaines langues régionales avec des langues étrangères, comme les communautés linguistiques transfrontalières, est susceptible d'être exploitée et de donner lieu à une réflexion sur la langue de nature à faciliter l'apprentissage ultérieur d'autres langues vivantes.

Une attention particulière est donc prêtée à l'enseignement bilingue français-langue régionale, modalité d'apprentissage spécifique explicitement mentionnée comme l'une des deux formes de l'enseignement de langue et culture régionales par l'article L. 312-10 dans sa rédaction issue de la loi du 8 juillet 2013, dont elle encourage, dans son rapport annexé, la mise en place dès la petite section. Cet enseignement est régi par l'arrêté du 12 mai 2003 relatif à l'enseignement bilingue en langues régionales à parité horaire dans les écoles et les sections langues régionales des collèges et des lycées.

À l'école, les classes bilingues français-langue régionale proposent, dès la petite section lorsque c'est possible, un cursus spécifique intensif, dans lequel la langue régionale est à la fois langue enseignée et langue d'enseignement dans plusieurs domaines d'activité et d'apprentissage. Ce cursus repose sur un principe de parité horaire hebdomadaire dans l'usage de la langue régionale et du français en classe, sans qu'aucune discipline ou aucun domaine disciplinaire autre que la langue régionale soit enseigné exclusivement en langue régionale.

De manière générale, l'enseignement bilingue français-langue régionale peut être organisé selon deux modalités, un enseignant-une langue, mais aussi un enseignant-une classe, deux langues. Dans le premier cas, deux enseignants se partagent le temps d'enseignement : l'un prend en charge l'enseignement en français, l'autre l'enseignement en langue régionale. Il leur appartient de définir de manière concertée l'intervention pédagogique de chacun auprès des élèves. Dans le second cas, le même enseignant assure la totalité des enseignements, y compris ceux consacrés à la langue régionale. Une classe ou une section bilingue peut regrouper des élèves de niveaux différents.

Même si les propositions didactiques permettent effectivement d'exploiter particulièrement certains éléments de la nature des documents, la présentation et l'analyse intrinsèques des textes et des documents iconographiques ne doivent en aucun cas être escamotées. Au contraire, il est dommage que cette partie ait été traitée de façon détachée de l'approche didactique, alors que les éléments linguistiques et culturels relevés dans l'étude littérale des documents doivent avoir un écho précis dans la partie suivante de l'exposé pour illustrer ou étayer les pistes proposées.

La présentation et analyse des documents ont cette année encore été traitées, pendant l'exposé, sans réel approfondissement alors que certains candidats ont semblé avoir la capacité d'une analyse pertinente lors de l'entretien avec le jury.

La mise en avant du principal levier de l'enseignement bilingue porté par chaque sujet devait permettre aux candidats de faire part de façon efficace et originale de leurs connaissances linguistiques et culturelles et d'envisager une projection didactique. Il est dommage qu'aucun candidat n'ait su réellement mettre à profit cette opportunité ni rebondir efficacement sur d'autres aspects de l'enseignement bilingue moins saillants dans le sujet donné. Il s'agit pourtant là d'une manière efficace de démontrer son intérêt pour l'enseignement en contexte bilingue, voire plurilingue.

Lors des propositions didactiques, le jury a regretté que les candidats oublient la différenciation des publics d'apprenants. Comment faire pour que les élèves accèdent au niveau A1 en cycle 2 et au niveau A2/B1 au cycle 3 ? Il a également été peu question de l'évaluation. Le recours au numérique, aux techniques de l'information et de la communication a aussi été négligé.

D'un point de vue méthodologique, les candidats ne doivent pas hésiter à faire des références fréquentes aux documents afin de préciser l'ancrage des séquences et ne pas se contenter d'un inventaire disparate d'activités.

Analyse de la prestation des candidats se rapportant à chaque sujet

Le premier sujet traitait des *castells*, les pyramides humaines propres à la culture populaire catalane avec, d'une part, une reproduction du blason de la *colla* (la bande, l'équipe) *Els pallagos del Conflent* (les jeunes gens du Conflent) et, d'autre part, un poème du grand dramaturge et poète de la *Renaixença* de la littérature catalane du XIX^e siècle, Àngel Guimerà (1845-1924). Le blason comme le poème étaient focalisés sur *l'enxaneta*, l'enfant au sommet de la pyramide. Sur le blason (arts plastiques), l'enfant porte un casque, dans le poème, il est victime de l'effondrement du *castell*. Voilà qui permettait d'évoquer en classe les manifestations festives de la culture catalane et aussi la prévention des risques d'accident lors des loisirs (EPS et EMC). La pyramide humaine est propice au travail des problèmes en mathématiques au cycle 3 ; par exemple autour d'une situation complexe. Combien d'enfants faudrait-il pour que le *castell* atteigne la hauteur du Canigou figurant sur le blason de la *colla* ? Pour résoudre ce problème, des données auraient pu être recherchées au préalable (altitude du Canigó, hauteur moyenne d'un élève...).

D'un point de vue formel, on ne pouvait pas négliger de souligner que le poème se compose d'heptasyllabes, un vers habituel des productions à caractère populaire, comme la chanson traditionnelle, et de faire le lien, ensuite, avec les potentialités de la poésie en classe, en réception et en production. Il est d'ailleurs à déplorer que seuls de rares candidats aient été en mesure de déterminer avec assurance le nombre de pieds de chaque vers, ignorant que l'on ne compte les syllabes que jusqu'à la dernière syllabe tonique. Quant au style, il fallait souligner le dramatisme croissant à mesure que l'enfant gravit la pyramide humaine, jusqu'à la chute tragique exprimée par l'euphémisme de la montée au ciel de l'enfant. Peu de candidats ont su relever les archaïsmes lexicaux (*sos* pour *els seus*) et orthographiques (*mira'l* pour *mirar-lo*) indispensables au respect de la régularité des heptasyllabes.

Le deuxième sujet abordait la description du paysage du littoral catalan (géographie). Celui de la Côte Vermeille, depuis Port-Vendres et Collioure, grâce à la poésie picturale de la prose du magistral journaliste et écrivain Josep Pla (1897-1981), lui-même originaire de la toute proche *Costa Brava*. Celui de la *Costa Daurada*, aux alentours de Tarragona, avec une publicité institutionnelle, dotée d'un texte à la première personne du pluriel et d'une photographie (un *selfie*) représentant deux enfants lors d'une balade à vélo dans la forêt afin de souligner, de façon anti-thétique, que le littoral possède aussi un « super » arrière-pays boisé et montagneux.

Ces documents incitaient à la pratique du compte rendu, sous forme écrite et/ou graphique, d'une sortie dans l'environnement proche. Du point de vue langagier, on pouvait relever la narration à la première personne du singulier avec Josep Pla et l'explication à la première personne du pluriel avec l'affiche. Il ne fallait pas négliger de relever les métaphores de l'écrivain : les « triangles » pour les voiles, et les « draps couleur de paille » pour les vignes aux couleurs automnales. Cela a été expliqué par les candidats principalement à la faveur de l'entretien ; le jury regrette ce manque de sensibilité littéraire. La propension de Josep Pla à la dérivation lexicale (*castell* donne *encastellar* et *llom* donne *allomar*) et l'attribution contre-nature de ces termes (*les vinyes s'encastellen*, *les roques allomades*) constituaient à la fois un support d'analyse littérale et de prolongements didactiques littéraires et poétiques (avec les adaptations nécessaires au niveau des élèves) qui n'a malheureusement pas été vu par les candidats.

Le troisième sujet reposait sur les couleurs. Il permettait, à partir du texte, d'aborder la symbolique de celles-ci et les comparaisons ou associations d'idées dont elles sont issues ou qu'elles suggèrent. Avec le document iconographique, l'étymologie des noms des couleurs proposait une approche plurilingue de l'enseignement bilingue. Il ne s'agit pas d'entrer dans l'apprentissage d'une multitude de langues mais d'avoir une approche coordonnée de l'apprentissage du catalan et du français et d'accueillir favorablement la diversité linguistique. Les différences supposées entre les langues sont parfois contredites par la proximité phonologique : « bleu » se prononce de la même façon en catalan et en allemand. En catalan, « orange » se dit *taronja* en référence au fruit de l'oranger, mais aussi *carbassa* c'est-à-dire couleur de citrouille. Comme nous l'apprend le document, *carbassa* dérive d'un mot arabe signifiant « gourde », *odre* (et non *ordre* comme figurant par erreur dans le sujet) ou *bóta* en catalan, car les citrouilles évidées servaient jadis de bouteilles, au nord comme au sud de la Méditerranée. On voit donc comment le plurilinguisme conduit à une éducation interculturelle.

Le texte, qui a la forme du conte à structure cumulative lors de chaque jour de la semaine, avec un dénouement le dimanche, est un type d'écrit qu'un professeur des écoles doit savoir analyser aisément. Le conte est particulièrement propice à l'exploitation en classe, d'un point de vue littéraire et langagier, en particulier dans le cadre de séquences mettant en avant l'expression orale. La dimension philosophique de celui-ci, à propos de l'acceptation des différences, a en général été bien perçue par les candidats.

La qualité de l'expression spontanée en langue catalane lors de l'entretien est en général satisfaisante, voire très satisfaisante. Cependant, les candidats doivent encore consolider leurs connaissances en grammaire et phonologie usuelles, avec une approche contrastive entre le catalan et le français, ainsi que leurs connaissances sur la culture catalane.

Au vu des résultats de la session 2018, dans l'ensemble juste moyens, le jury recommande aux futurs candidats davantage d'implication dans la préparation des épreuves écrites et orales de catalan, avec une relecture attentive des derniers rapports.

2.3.2. Troisième épreuve orale : Occitan

Analyse de l'épreuve

9 candidats. 1 commission mêlant public et privé.

La moyenne est de 31.33/40. La note la plus basse est 16/40 ; la note la plus haute est 40/40. 1 candidat a obtenu une note en dessous de la moyenne, 8 au-dessus.

L'épreuve est désormais bien connue des candidats, ils savent qu'ils auront à traiter un dossier de culture générale et qu'ils devront présenter une synthèse personnelle organisée. En s'appuyant sur les documents, ils développeront leur point de vue. Les sujets proposés par le jury sous forme de dossier sont volontairement riches et complexes. Il ne s'agit en aucun cas de la part du jury de déstabiliser les candidats mais bien de donner à ceux qui ont préparé sérieusement le concours l'occasion de briller.

Un premier temps d'expression orale en continu permet de juger les capacités d'argumentation et de reformulation, d'apprécier l'aisance et la richesse de la langue parlée mais aussi l'aptitude du candidat à bâtir une réponse structurée. Cette première phase d'expression permettra également au jury, lors de la présentation des documents par exemple, d'apprécier la culture du candidat.

Dans un deuxième temps, l'entretien avec le jury consiste en une production orale en interaction. Le jury est particulièrement sensible à la capacité du candidat à répondre sur le ton de l'entretien, en s'appuyant naturellement sur la formulation des questions posées par le ou les interlocuteurs. Le niveau de langue s'apprécie à la richesse du vocabulaire disponible, à l'emploi spontané et pertinent d'idiomatismes, à la correction et à la souplesse de la syntaxe ainsi qu'à la maîtrise des conjugaisons.

- Le sujet 1 : « *Le conte : un vecteur de transmission culturelle* » engageait à une réflexion sur la nature et la place du conte dans le processus de transmission culturelle. Le conte traditionnel s'adapte. Les usages numériques, les transpositions de pratiques et les emprunts à d'autres traditions (Exemple de l'usage du Kamishibai) donnent au conte et à l'acte de conter une nouvelle place dans la société occitane.
- Le sujet 2 : « Occitans voyageurs » invitait à une analyse des raisons qui ont motivé (qui motivent) les voyageurs occitans à travers l'histoire. Des guerres saintes aux migrations économiques, où vont-ils, que recherchent-ils ? En quoi ces voyages enrichissent-ils la culture occitane ? Outre les références littéraires induites par les textes proposés, le candidat pouvait faire part de sa culture personnelle avec, notamment, une mise en perspective du texte « *de-la-man d'ailà de la mar* » avec la thématique de *L'amour de loin*, portée par le troubadour Jaufré Rudel.
- Le sujet 3 : « Catalans/occitans : deux peuples liés d'amitié par l'histoire. » questionnait le candidat sur la nature des liens qui unissent catalans et occitans aussi bien que sur leur persistance.

Quelques remarques:

Rappelons en premier lieu qu'il est attendu des candidats qu'ils répondent aux questions présentées sur le sujet : *donner un titre au dossier et dégager une problématique dont le développement en quelques axes mette en œuvre aussi bien le contenu des documents que leur culture personnelle*. Nous conseillons donc aux candidats d'accorder une attention particulière à la problématisation et à la construction d'un plan permettant sa présentation.

Si une dimension didactique est donnée par le candidat à l'analyse du dossier, elle ne doit en aucun cas être prépondérante et occulter les points soulignés précédemment ; elle peut, à l'occasion, illustrer un propos conclusif.

Les membres du jury ont parfois pu déplorer une présentation et utilisation superficielles des documents sans prise en compte de leur nature (origine, auteur, date...) avec pour conséquence un manque flagrant d'élargissement culturel. Mais, dans leur grande majorité, les candidats maîtrisent la technique de l'épreuve.

Il est à souligner que, lors de l'entretien, la différence se marque aisément entre un locuteur régulier de la langue et un locuteur occasionnel (voire un locuteur débutant qui accumule les hispanismes). Il faut en tirer les conséquences qui s'imposent au niveau de la préparation à l'épreuve.